

**Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 12 novembre 2014 de MM. Eric Bertinat, Roland Crot, Denis Menoud, Pascal Altenbach, Marc-André Rudaz, Jean-Philippe Haas, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros et Claude Jeanneret: «Pour un nouveau bassin olympique à Genève».**

**Rapport de M. Pierre de Boccard.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 septembre 2015. La commission l'a étudiée lors des séances du 5 novembre 2015, 14 janvier et 4 février 2016 sous la présidence de M. Morten Gisselbeak, ainsi que le 20 octobre 2016 sous la présidence de M<sup>me</sup> Christina Kitsos. Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Cristina Iselin et M. Curtis Andrew pour la qualité de leurs notes de séance.

*PROJET DE MOTION*

Considérant le fait que:

- sur les dix-huit bassins publics du canton, la Ville de Genève est propriétaire de cinq bassins seulement (Contamines, Liotard, Pâquis-Centre, Varembeé et les Vernets);
- sur ses cinq bassins, la Ville de Genève ne met à disposition des nageurs amateurs que les piscines des Vernets et de Varembeé;
- les centres sportifs des Vernets et de Varembeé sont les plus fréquentés;
- les Genevois sont plutôt sportifs, puisque quatre Genevois sur cinq pratiquent un sport, une à deux fois par semaine pour les deux tiers d'entre eux;
- la natation est le deuxième sport le plus pratiqué en ville de Genève après le football, selon une récente étude des besoins et pratiques sportives du 9 janvier 2014 diligentée par le Service des sports;
- la piscine des Vernets est tellement saturée (400 000 entrées en 2013, soit 1200 clients par jour), que la masse critique est dépassée (voir la *Tribune de Genève* du 24 octobre 2014), rendant la pratique de la natation impossible dans de bonnes conditions;
- sur l'exercice 2014, les entrées enregistrées aux Vernets et à Varembeé dépassent déjà le demi-million;
- le bassin de Varembeé n'est pas un bassin olympique, contrairement au grand bassin des Vernets;
- une nouvelle piscine olympique en ville de Genève est absolument nécessaire et répond indéniablement aux besoins des Genevois;

- le bassin olympique de Genève-Plage, situé sur la commune de Coligny, est un bassin ouvert accessible seulement de mai à septembre;
- les investissements prévus pour la culture sont massifs alors que le sport est laissé pour compte;
- en 2013, le domaine des sports ne représentait que 4% des charges de la Ville de Genève, contre 27% pour la culture et les loisirs;
- M. le conseiller administratif Sami Kanaan a lui-même déclaré, dans la *Tribune de Genève* du 28 avril 2014, qu’il s’était engagé à multiplier les sources de financement, par le développement de partenariats publics-privés, qui sont d’ailleurs prévus par l’article 8 de la loi sur le sport;
- 60% des utilisateurs de la piscine des Vernets et de Varembois proviennent d’autres communes, voire de régions voisines dont Genève est le pôle d’attraction (*Tribune de Genève*, 28 avril 2014);
- l’article 17, alinéa 1, de la loi sur le sport stipule que le Canton peut soutenir la réalisation d’infrastructures sportives de niveau cantonal, régional et national;
- l’Association des communes genevoises a pour but de défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes, ainsi que d’étudier et traiter tout dossier susceptible de répondre aux besoins de l’ensemble ou d’une partie de ses membres ou des groupements intercommunaux (article 60A, alinéa 2, de la loi sur l’administration des communes);
- le Fonds intercommunal a d’ailleurs pour but de participer, par l’octroi de subventions annuelles ou pluriannuelles aux communes ou entités intercommunales, au financement des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou assumées par une seule commune mais bénéficiant également aux habitants d’autres communes (article 27, alinéa 1, lettre a), de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l’intercommunalité [LRPFI], et article 1, lettre a), des Statuts du Fonds intercommunal [StFI]), ainsi que des prestations incombant à l’ensemble des communes (article 27, alinéa 1, lettre b), de la LRPFI, et article 1, lettre b) du StFI),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’intervenir auprès de l’Association des communes genevoises et du Canton afin que ceux-ci participent au financement de l’implantation d’une nouvelle piscine olympique sur le territoire de la ville de Genève.

## **Séance du 5 novembre 2015**

### *Audition de M. Eric Bertinat, motionnaire*

M. Bertinat souligne l'importante augmentation de la population de la Ville de Genève. De manière générale, les infrastructures sportives ne suivent pas cette augmentation démographique. Plusieurs projets, déjà connus des commissaires et listés dans l'objet D-39, montrent qu'une partie des infrastructures de la Ville de Genève n'ont pas fait l'objet d'une attention bienveillante ces dernières décennies. La plupart des infrastructures, à défaut d'être vétustes, sont mal entretenues et ne répondent plus aux usagers genevois et aux standards que réclame le sport.

Pour lui M. Kanaan et ses prédécesseurs ont plusieurs fois fait mention du désir des Genevois d'avoir un troisième bassin olympique et M. Bertinat est conscient que de poser cette demande aujourd'hui, alors que la Ville de Genève s'apprête à faire d'importantes dépenses, peut paraître hors sujet. Cependant, cela fait partie d'une réflexion engagée depuis plusieurs années portant à évaluer les besoins de la population en matière de sport. Certes, ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une grande attention de la part du Conseil administratif durant ces dernières années. Les engagements en matière de sport et d'infrastructures restent bien en deçà de ce que la population peut attendre. En janvier 2014, M. Kanaan avait demandé une étude des besoins et pratiques sportives. Cette étude démontrait quels étaient les sports qui avaient le plus de succès auprès des Genevois. M. Bertinat souligne notamment que la natation est le deuxième sport le plus prisé des Genevois, pas très loin du football et bien avant la course à pied. La construction de nouvelles infrastructures liées à la natation n'est donc pas une demande farfelue. Parmi les 200 000 habitants de la Ville de Genève, de nombreuses personnes aiment la natation et ont besoin de nager. Pour pouvoir pratiquer ce sport, il faut bien évidemment des piscines. Or, celles-ci sont peu nombreuses à Genève. La Ville de Genève compte cinq bassins (Contamines, Liotard, Pâquis-Centre, Varembe et les Vernets). Malheureusement, seuls deux d'entre eux sont accessibles au public. En ce moment, ces deux bassins débordent de demandes et d'usagers, qui ne trouvent pas la place et le confort qu'ils souhaiteraient.

M. Bertinat évoque notamment dans cette motion une piscine des Vernets saturée. Celles et ceux qui pratiquent la natation s'en rendent compte. A part quelques chances de trouver un créneau horaire où il n'y a pas trop de monde, s'adonner à la pratique de la natation n'est pas quelque chose d'aisé sur la commune de la Ville. M. Kanaan parlait déjà de construire un nouveau bassin olympique: «à long terme, ouverture d'un deuxième bassin olympique en Ville de Genève sur la rive gauche». M. Bertinat ajoute que deux autres piscines devraient être construites: une du côté de Vernier (Bois-des-Frères) et l'autre à la place de la salle multisports au Bout-du-Monde. Ces deux endroits pourraient se prêter à la construction du bassin olympique. Cependant, ces deux emplacements sont très excentrés, ce qui pose problème puisque la population est très fortement concentrée dans la ville de

Genève. Si ce bassin est construit en périphérie, celui qui veut pratiquer la natation devra prendre plusieurs transports publics pour s’y rendre. Cet investissement en temps est important et risque de refroidir quelques envies.

Récemment, M. Ivanov a déposé une motion au Grand Conseil, demandant la construction d’une piscine olympique. Or, si la répartition des tâches et des compétences entre le Canton et les communes est respectée, la responsabilité de cette infrastructure devrait revenir aux communes. Etant donné l’état des finances cantonales, ce n’est pas demain que le Canton construira une piscine cantonale. D’ailleurs, celle-ci sera certainement très excentrée et ne répondra pas à la demande que M. Bertinat formule aujourd’hui, à savoir un deuxième bassin olympique dans le territoire de la Ville. Ce troisième bassin est le minimum de ce que la Ville pourrait offrir à la population genevoise, qui n’est pas vraiment gâtée en termes d’infrastructures sportives. La preuve en est qu’à l’ordre du jour du Conseil municipal très peu d’objets concernent le sport.

M. Haas, motionnaire, précise deux informations. Lors de la dernière séance, la commission des sports a étudié le plan financier d’investissement (PFI). Le sujet de cette motion a bien évidemment été soulevé et M. Haas rappelle son intervention concernant le nouveau bassin dans le centre sportif de la gare des Eaux-Vives. M. Kanaan avait répondu que de construire un bassin olympique à cet endroit n’était pas possible puisqu’il y aurait un poteau au milieu de la piscine. M. Haas a discuté à ce sujet avec M. Pagani qui entrevoyait également la possibilité de modifier les plans. Selon M. Kanaan, faire un bassin plus grand que 33 m est impossible. M. Haas doute par rapport à tous ces plans et est convaincu que la commission pourrait intervenir. D’ailleurs, le Conseil municipal va tout à fait dans le sens de cette motion.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire revient sur le centre sportif de la gare des Eaux-Vives. Il est persuadé que la commission se fait avoir. D’une part, la piscine de 25 m, proposée par M. Kanaan, serait l’équivalent d’une pataugeoire. N’importe quel nageur, nageant vite ou lentement, arrive directement au bout. D’autre part, deux fois moins d’usagers pourront l’utiliser. Les nageurs se cognent déjà à la piscine des Vernets. Qu’en sera-t-il avec la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) qui arrivera juste à côté du nouveau centre? Il rappelle la chance que représente ce nouvel axe de transport. Ce centre sportif est au centre de la ville et sera desservi par le CEVA. Il est donc primordial de penser à la construction d’une piscine plus grande et donc, comme le proposait M. Haas, de revoir les plans de construction.

Un commissaire demande à M. Bertinat et aux commissaires s’ils ont entendu parler des projets de construction de piscines de 50 m dans les autres communes.

Certes, la Ville est souvent fière d'offrir des infrastructures et de les payer pour tout le monde. Cependant, il a entendu dire que plusieurs communes, dont Meyrin, envisagent des bassins de 50 m. Est-ce que les motionnaires ont pris en compte cette information? Si ce n'est pas le cas, pensent-ils que la Ville de Genève doit financer les bassins de 50 m pour le reste de la région?

M. Bertinat confirme que Carouge pense actuellement à une rénovation de la piscine, Meyrin aussi. Cependant, ces projets de rénovation ne répondent pas à un besoin assez précis, à savoir pratiquement géographique. La Ville de Genève est sous-dotée en termes de piscines par rapport à la population. Ensuite, M. Bertinat est convaincu que la Ville de Genève peut construire une piscine olympique même si ses utilisateurs seront extra-communaux. Pour cette raison, la motion propose d'intervenir auprès de l'Association des communes genevoises (ACG) et du Canton. La Ville de Genève ne devrait pas être la seule commune à supporter ce genre de dépense. Genève est un canton-ville et la Ville de Genève a un rôle de décideur. En termes de financement, la motion suggère de trouver un arrangement avec d'autres communes afin que la Ville ne soit pas le seul responsable financier.

M. Bertinat demande aux commissaires de ne pas mélanger ce projet avec celui de la gare des Eaux-Vives. La demande de cette motion est très précise: une nouvelle piscine olympique permettant aux nageurs de s'adonner à leur sport préféré.

Un commissaire souligne que la motion est explicite: elle demande la construction d'un nouveau bassin sur le territoire de la Ville. Mais doit-il forcément se trouver sur le territoire de celle-ci? Où imagine-t-il ce bassin sur le territoire de la Ville?

M. Bertinat n'en sait rien. Il souhaite néanmoins que celui-ci voie le jour plutôt sur la rive gauche et au centre de la commune de la Ville. L'idée est de mettre une piscine à disposition au centre-ville à une distance acceptable pour les habitants. Si le nageur doit faire un trop long trajet, il ne sera plus question d'un passe-temps.

Le commissaire relève que l'accès à l'eau aux rives du lac, du Rhône et de l'Arve ne se prête pas partout à la natation. Cependant, d'autres villes l'utilisent de manière beaucoup plus intensive également pour y pratiquer la nage. Un aménagement des infrastructures des rives de fleuves ou du lac pourrait-il rentrer dans le périmètre de l'intention de la motion?

M. Bertinat lui répond que non. La météo, trop incertaine, en réduira l'accès. Il rappelle le projet de rénovation des rives du Rhône vers la Jonction. M. Pagani a été très clair. Les aménagements qui seront mis en place empêcheront justement les gens de se jeter dans le Rhône et de nager. Certes, un autre type d'aménagement – avec un filet, par exemple – aurait pu être pensé. Ce n'est pas du tout dans ce sens que veut aller M. Pagani. Cependant, M. Bertinat reste ouvert et encourage même à aménager de nouveaux accès à la nature. En effet, plus une

ville se densifie, plus il faut lui offrir des accès à la nature et des ouvertures pour des loisirs. D’ailleurs, la proposition d’avoir un troisième bassin olympique va tout à fait dans cet esprit.

Un commissaire a compris que les piscines de la Ville de Genève sont surexploitées et que M. Bertinat souhaite réellement faire aboutir le projet de la motion M-1159 sur le territoire de la Ville. Il se demande néanmoins si les motionnaires ont étudié le type de population le plus en demande d’une piscine olympique en termes de profils sociologiques, économiques et ethnoculturels. Il comprend que ce nouveau bassin est prêt à accepter des frontaliers. Quels sont donc ces profils, leurs besoins, leurs demandes?

M. Bertinat rappelle que les Vernets ont compté 400 000 entrées en 2013, ce qui revient à 1200 clients par jour. Ensuite, il ne fait aucune distinction culturelle. Si le commissaire souhaite en savoir plus sur le profil sociologique des sportifs, une étude des besoins et pratiques sportives a justement été réalisée et répond à ses questions. Celle-ci sélectionne le profil des usagers et des sportifs hors de la Ville et dans sa population pour voir quels sont les principaux besoins. Arrive en tête le football, suivi par la natation. En effet, 15% de la population pratique le football au moins une fois par mois et 14% la natation. Ces chiffres concernent bien la pratique de ces sports et non pas la passion. Tout un chacun peut pratiquer un sport sans pour autant vouloir être un professionnel.

Un commissaire pense que cette motion peut être signée par d’autres partis. Il s’agit bien d’un besoin et non d’une lutte politique accessible tout au long de l’année. D’autre part, des piscines de 25 m sont en développement et vont être construites à la gare des Eaux-Vives. A la dernière séance de commission, il avait été demandé à M. Kanaan et M<sup>me</sup> Bonvin d’expliquer pourquoi une piscine de 25 m et pas de 33 m et ceux-ci avaient répondu, après identification des besoins, que les gens, à l’exception des professionnels, préfèrent utiliser des piscines de 25 m. Dans quelle mesure M. Bertinat identifie qu’il y a un réel besoin pour les piscines de 50 m?

M. Bertinat lui répond que l’objet dont il est question est un bassin olympique. Il y a actuellement deux piscines de 50 m dont une comporte un bassin olympique. Celles-ci sont débordées. Il faut donc construire une autre piscine et il serait mieux d’en construire une grande plutôt qu’une petite. L’ouverture de cette troisième piscine aura du succès et répondra aux besoins de la population. M. Kanaan a lui-même parlé de cette piscine olympique. En ce qui concerne les piscines de Meyrin et de Carouge, il est très bien que ces communes en ouvrent d’autres ou les rénovent. Cela répond à un besoin de leur propre population, qui a terriblement augmenté. La population urbaine augmente autant que la population suburbaine. L’année passée, 9000 personnes se sont installées à Genève. Si ce chiffre est cumulé à celui des années précédentes, en quelques

années, on atteint facilement les 20 000 personnes. Cette augmentation crée des besoins et pas seulement en matière énergétique, d’eaux usées ou bien d’écoles mais aussi pour le bien-être de tout un chacun. La population croît mais les infrastructures ne sont pas pour autant plus nombreuses ou plus développées. Il faudrait également avoir une vision globale du canton et, pour cela, contacter l’ACG. M. Bertinat est convaincu qu’une piscine de 25 m ne suffirait pas aux nageurs. Un bassin de 50 m est nécessaire.

Un commissaire est conscient des besoins en termes de piscines, mais demande pourquoi une piscine de 50 m. D’une part, des projets de piscines de 50 m sont déjà prévus à Meyrin et à Carouge et un accord avec Genève-Plage pourrait être envisagé afin de permettre d’allonger son ouverture et faire en sorte que la piscine soit ouverte à l’année. Il demande aussi si l’ouverture des piscines de Meyrin et de Carouge suffirait pour répondre à la demande.

M. Bertinat affirme que les populations suburbaines telles que celles des communes de Meyrin, Lancy, Carouge, Lancy et Onex ont largement augmenté. Cette croissance n’induit pas seulement la construction d’écoles, de crèches, d’un environnement nécessaire mais aussi d’infrastructures sportives. M. Bertinat avoue que de construire une piscine est a priori moins urgent que de construire une école. Cependant, cela fait maintenant des années que ce débat est jugé comme peu essentiel et donc est constamment repoussé. M. Kanaan ne cesse d’affirmer que la Ville a besoin de nouvelles piscines, de nouveaux terrains de rugby, etc. mais fondamentalement rien n’est entrepris. Certes, construire de nouvelles infrastructures requiert d’y investir une somme conséquente mais le sujet n’est pas moins important. Ce débat ne peut pas à nouveau être repoussé.

Un commissaire soulève que tout un rapport a été fait et étudié en commission avec M. Bertinat. Celui-ci date du 9 janvier 2014 et confirme que M. Kanaan a toujours parlé d’une piscine olympique de 50 m. Dans ce rapport réalisé par E-Consulting figurent tous les besoins des usagers d’infrastructures sportives, ceux qui fréquentent les piscines, le nombre d’ouvertures et les horaires d’ouverture. En 2014, M. Kanaan et M<sup>me</sup> Bonvin avaient clairement relevé un manque. Le commissaire invite donc les nouveaux commissaires de la commission des sports à en prendre connaissance. Cela leur permettra de mieux comprendre pourquoi cette motion a été faite.

Une commissaire se questionne sur l’emplacement de l’ouverture de ce nouveau bassin. Pourquoi sur la rive gauche? Est-ce par rapport au projet du deuxième bassin olympique intérieur?

M. Bertinat était favorable à construire une nouvelle patinoire sur le site de la Voirie aux Acacias. Le terrain appartient à la Ville de Genève et déménager la Voirie ne demandera que peu de travail. M. Bertinat insiste sur le fait que de reporter à nouveau le débat n’est plus possible. Les constructions d’infrastructures

sportives sont constamment remises à plus tard. Certes, la population pourra vivre sans un bassin olympique mais la question du bien-être des communiens se pose. M. Bertinat ajoute que l'image de la Ville est aussi en question. Petit à petit, Genève se «tiers-mondise». Les autres cantons ou autres grandes villes en suisse font beaucoup plus d'efforts. En ce qui concerne le hockey sur glace, par exemple, toutes les grandes villes suisses ont déjà construit une patinoire adaptée aux exigences de la Ligue nationale, sauf Genève. Et le seul projet mis à disposition est à nouveau remis à plus tard.

Un commissaire demande à M. Bertinat si la motion pourrait considérer convertir Genève-Plage en piscine olympique. Il avance la possibilité de mettre une structure amovible durant la mauvaise saison. Cette piscine ferait office de piscine olympique et disposerait déjà du parking, des transports publics et de la piste cyclable. Certes, Genève-Plage ne se situe pas en Ville de Genève mais ce centre n'en est pas loin. Cette possibilité pourrait-elle être considérée?

M. Bertinat trouve que celle-ci ne répond pas complètement au cahier des charges, à savoir une piscine facile d'accès. Néanmoins, M. Bertinat reste ouvert aux autres propositions, si celles-ci remplissent le cahier des charges. La population est de plus en plus concentrée en Ville de Genève. La densification est maximum. Dès qu'il y a une possibilité de construire, la Ville saute dessus et construit. Excentrer les infrastructures sportives n'est pas une solution. D'ailleurs, la maison de quartier de Saint-Jean a reçu M. Pagani pour parler de l'évolution des quartiers de Châtelaine, de Saint-Jean et des Charmilles. Toutes les zones villas vont disparaître. Tout va être rebâti en petits immeubles. Cependant, dans ces constructions, il n'y a aucune infrastructure sportive de délasserment. Les instances politiques se soucient de construire de nouveaux logements certes, mais ne se soucient aucunement de la vie hors travail. Le sport est un exutoire et permet de se faire du bien. M. Bertinat insiste encore sur le fait qu'il reste ouvert à d'autres propositions en matière d'infrastructures. Toutes les solutions sont bonnes à prendre. Récemment, M. Kanaan avait notamment proposé de mettre une tente gonflable sur le terrain de foot de Frontenex. L'idée était excellente: les joueurs peuvent désormais venir jouer en toute saison. Surtout, M. Bertinat aimerait pouvoir donner des réponses aux habitants et cela hormis les clivages politiques.

Un commissaire avance que si d'autres communes construisent des piscines olympiques cela oxygénera la fréquentation des Vernets. Si Meyrin, Carouge, Genève-Plage et Carouge proposent une accessibilité annuelle, cela pourra-t-il oxygéner les besoins de la population de la ville de Genève pour une dizaine d'années?

M. Bertinat lui suggère de se mettre dans la peau d'un nageur habitant à la Jonction à qui l'on propose d'aller nager à Carouge ou à Meyrin. Evidemment, celui-ci préférera se rendre aux Vernets. De plus, les communes se densifient.

Construire des piscines supplémentaires dans les autres communes répondra déjà à l'augmentation de leurs populations. Cela oxygénera peut-être un peu la fréquentation des Vernets mais pas de beaucoup. Les sportifs ont des habitudes et n'auront pas envie de faire trente minutes de transports publics juste pour aller nager. Ce besoin est donc local. Pour cette raison, construire une piscine olympique en dehors de la commune de la Ville de Genève ne permet pas de répondre aux besoins des habitants de la Ville.

Un commissaire se demande si M. Bertinat est informé des efforts faits en matière de natation sur Genève. Qu'en pense-t-il?

M. Bertinat avance que tous ces points effectivement sont liés à la construction d'une nouvelle piscine olympique. D'ailleurs, il a joint en annexe le rapport D-39 A qui concerne le 11<sup>e</sup> PFI 2016-2027. Or, de celui-ci ressort que rien n'a évolué depuis la dernière législature. Aucune nouvelle infrastructure n'est proposée. Tous les projets mentionnés visent à des «replâtrages d'installation». Le débat de construire de nouvelles infrastructures est constamment reporté et M. Bertinat ne comprend pas pourquoi. Il regrette de ne pas avoir communiqué l'étude E-Consulting aux commissaires avant la séance et le fera dès que possible.

M. Bertinat souligne que le rapport D-39 A fait une page recto-verso, ce qui montre bien que ce n'est pas un souci prépondérant pour le Conseil administratif. Il pense que c'est une erreur de ne pas tenir compte des infrastructures sportives pour une population comme celle de Genève.

Un commissaire souhaite savoir comment un tel projet serait financé. Qui pourrait investir pour cette nouvelle piscine? Le public? Le privé?

M. Bertinat lui répond que la Ville de Genève demande une participation de l'ACG et du Canton. Comme ville-canton, la Ville de Genève ne peut pas travailler seule. Beaucoup d'usagers hors commune bénéficieront de cette nouvelle infrastructure. Il est donc logique que la Ville sollicite l'ACG ainsi que le Canton. D'ailleurs, il rappelle que le centre sportif de Château-Bleu d'Annemasse s'est construit très rapidement et offre un espace de bien-être. Ce centre a coûté 21 millions d'euros. Construire un troisième bassin olympique n'est donc pas un projet financier extravagant.

Un commissaire revient sur la possibilité de construire un troisième bassin à Meyrin ou à Carouge. Leurs ouvertures délésteraient les infrastructures de la Ville de Genève au bénéfice des communiens.

M. Bertinat conteste ces propos. Certes, la construction de la patinoire de Trèfle-Blanc permettra à la patinoire des Vernets de retrouver plus d'heures de glace pour les personnes de la commune. Il est très bien que cette patinoire se libère de la contrainte d'un club sportif. Cependant, la problématique de la piscine est très différente. Beaucoup de nageurs préféreront aller nager aux Vernets

plutôt qu'à Meyrin. M. Bertinat est convaincu que les deux piscines supplémentaires (Meyrin et Carouge) ne permettront pas de répondre complètement aux besoins de la population. Sur l'ensemble du canton, la population ne fait qu'augmenter. Il faudrait donc évaluer si ces nouvelles infrastructures permettent ou non de répondre aux besoins de cette population croissante.

### *Discussion*

Un commissaire du Mouvement citoyen genevois propose d'auditionner M. Pagani afin d'examiner les plans du centre sportif de la gare des Eaux-Vives. Il est étonné de l'impossibilité de construire une piscine de 50 m. Il ne remet pas en cause les propos de M. Kanaan mais reste convaincu que les plans peuvent être modifiés et que cela permettrait de régler plusieurs problèmes à la fois.

Un commissaire du Parti socialiste rappelle que M. Bertinat a été clair sur le fait de ne pas opposer les projets. L'intention et le signal politique de la motion ne doivent pas se mélanger aux projets de la gare des Eaux-Vives, de Pâquis-Centre et de Chandieu. Pour cette raison, il pense que la discussion avec le centre sportif de la gare des Eaux-Vives est à oublier. Faire cette audition est une perte de temps. Il propose de demander à M. Kanaan une note complémentaire à l'étude sur les besoins de la population. En effet, si M. Pagani est auditionné, ce sera dans plusieurs semaines. Or, l'intention est de donner un signal politique au plus vite et faire une audition de M. Pagani n'est pas le meilleur moyen d'obtenir des informations supplémentaires. Le commissaire pense qu'il manque plutôt des éléments chiffrés sur les besoins et perspectives des autres projets de Meyrin et Carouge. Ce genre d'information a très peu de pertinence politique et peut s'épanouir dans une note écrite.

Un commissaire du Parti libéral-radical se demande s'il faut aller dans le sens de ce projet, à savoir un nouveau bassin. Il rappelle que Genève-Plage va être agrandi et pense qu'il y aurait des possibilités à ce niveau-là. La structure existe déjà, ce qui diminuerait d'office les coûts.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois précise que sa proposition d'auditionner M. Pagani concerne la gare des Eaux-Vives et pas la motion M-1159 directement. Ensuite, il se demande si cette motion doit être amendée. Effectivement, les commissaires ont mentionné la construction d'autres bassins, comme ceux de Meyrin et de Carouge. Autrement, il serait possible de faire une dérive sur le centre sportif de la gare des Eaux-Vives.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s abonde dans ce sens. D'une part, il est nécessaire d'avoir quelques précisions sur la gare des Eaux-Vives et ce qui peut être fait. Le commissaire pense qu'il faut maintenant donner un signal au Conseil administratif et montrer que la commission a envie que cela évolue. Pour cela,

cette motion doit être amendée. Il propose que l'ACG et le Canton participent à l'étude et au financement de l'implantation d'une nouvelle piscine olympique sur le territoire du canton de Genève (et pas seulement de la Ville).

Un commissaire du Parti socialiste est d'accord avec les arguments de ses préopinants. Les commissaires ont besoin de plus de précisions par rapport aux plans des piscines olympiques à Carouge et à Meyrin. Cela n'est pas incompatible avec le fait de faire avancer le projet du centre sportif de la gare des Eaux-Vives. Les deux motions sont indépendantes l'une de l'autre. Aucune des deux ne sera péjorée. Il propose de s'informer d'abord de ce qui se passe dans les communes de Meyrin et de Carouge et de favoriser la collaboration intercommunale.

Un commissaire du Parti libéral-radical trouve la proposition d'amendement très pertinente. Par contre, il propose de maintenir ce projet sur le territoire de la Ville de Genève ou à proximité. Il souhaite garder cette idée que partageait M. Bertinat. D'ailleurs, en parlant de la motion M-1159, il a trouvé cette motion un peu bornée. Certes, elle a l'avantage de provoquer un débat sur un vrai besoin mais M. Bertinat est resté focalisé sur l'idée d'un nouveau bassin olympique. La dernière séance, il avait mis en avant les possibilités de répondre à des besoins de bassins en procédant à une nouvelle répartition des horaires d'entraînement des clubs. Il serait donc possible de libérer des bassins olympiques. M. Kanaan a bien précisé que le bassin olympique des Vernets est occupé par des activités qui n'ont pas besoin de se dérouler dans des bassins de 50 m. Il serait possible de construire des bassins de dimensions intermédiaires, à savoir 33 m. Ceux-ci pourraient accueillir les équipes de waterpolo. Le commissaire pense qu'il y a une redistribution à faire à ce niveau-là. En ce qui concerne l'examen des plans de la gare des Eaux-Vives, le commissaire pense qu'il est inapproprié de procéder ainsi. Ce n'est pas le rôle de la commission des sports. Il invite également les nouveaux commissaires à prendre connaissance de l'étude E- Consulting et pense que de faire d'autres auditions est inutile.

Le commissaire du Mouvement citoyen genevois retire sa proposition d'audition et va dans le sens du commissaire du Parti libéral-radical.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rejoint la proposition d'amendement à laquelle il souhaite ajouter un élément. Il n'est pas en faveur d'un nouveau bassin mais propose plutôt une extension. Effectivement, il ne voit pas où ce nouveau bassin pourrait être construit. Il convient de réfléchir aux structures existantes et à une éventuelle extension des horaires d'ouverture. Beaucoup de piscines en Ville de Genève sont fermées au public. La motion devrait prendre en compte les structures existantes. Cependant, il est favorable au projet politique de cette motion. La Ville de Genève doit pouvoir répondre aux besoins de la population et la commission des sports doit donner l'impulsion. Pour ces raisons, il souhaiterait qu'une réflexion soit faite sur les structures existantes.

Une commissaire du Parti socialiste rejoint l'avis du commissaire du Parti démocrate-chrétien. Il est vrai que certains clubs sportifs s'entraînent dans des piscines et, par ce biais, occupent un large créneau horaire. Elle souhaite avoir des indications plus précises sur les pics de fréquentation afin d'avoir une vue d'ensemble un peu plus large. D'autre part, elle abonde dans le sens des propositions innovantes du commissaire du Parti libéral-radical, au sujet de l'ouverture à l'année de la piscine de Genève-Plage qui est facile d'accès. Toute l'infrastructure ainsi que les transports publics existent déjà. Plutôt que de se prononcer maintenant, elle propose d'abord que la commission entrevoie les différentes possibilités.

Un commissaire du Parti libéral-radical partage l'avis du commissaire du Parti démocrate-chrétien. Beaucoup d'éléments sont déjà disponibles. Il convient d'examiner ce qui est faisable avec les structures existantes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois est prêt à voter aujourd'hui mais pense que cet objet doit être remis à l'ordre du jour de la prochaine séance, par souci d'équité. Ainsi, les commissaires auront le temps de prendre connaissance de l'étude réalisée par E-Consulting et pourront voter sur cet objet en connaissance de cause.

Une commissaire du Parti socialiste pense qu'il vaut mieux attendre la prochaine fois avant de voter. La commission des sports doit donner l'impulsion et donc ce projet est trop fermé. Il faudrait d'abord penser à optimiser l'utilisation des différentes piscines qui existent et voir s'il y a réellement une nécessité de construire une nouvelle piscine olympique. Ensuite, vouloir étendre les horaires d'ouverture est une bonne chose – cela a d'ailleurs déjà été fait aux Vernets – mais il faut voter les budgets accompagnant cette extension.

Le président récapitule que les commissaires recevront l'étude de E-Consulting et en prendront connaissance. Il fera également une demande à M. Kanaan sur les besoins chiffrés et l'état des projets dans les autres communes.

Tous les commissaires approuvent.

### **Séance du 14 janvier 2016**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de ses collaborateurs, M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, M. Samy Jost, administrateur du DCS, et M. Jérôme Amiet, adjoint de direction-piscines et patinoires*

M. Kanaan souligne que la présentation des piscines couvre une bonne partie des enjeux liés à un bassin olympique (motion M-1159).

Dans le cadre de la rénovation de la piscine de Pâquis-Centre, la commission des travaux et des constructions a déjà étudié la question des piscines à vocation

régionale ou à vocation de quartier ainsi que la question des besoins. Un travail de diagnostic des besoins et des équipements existants montre qu’il manque des surfaces d’eau. La question est maintenant de savoir pour qui: cela concerne-t-il seulement la population de la ville de Genève ou également la population de la région? Il apparaît que celle-ci utilise régulièrement les infrastructures de la Ville de Genève, à savoir les Vernets et bien d’autres encore. Quoi qu’il en soit, pour l’une ou pour l’autre, il manque des bassins. La natation est un sport de plus en plus pratiqué, ce qui, d’ailleurs, réjouit M. Kanaan. A ce titre, de nombreux projets sont planifiés, à savoir la piscine de Chandieu, le centre sportif de la gare des Eaux-Vives, etc. Dès lors, il a été possible d’examiner si les projets de la Ville de Genève et des autres répondent ou non aux besoins reconnus.

A l’échelle de l’agglomération, il existe actuellement 35 piscines couvertes dont cinq que possède la Ville de Genève. Il s’agit des Vernets, de Varembeé et des trois bassins scolaires (Liotard, Contamines et Pâquis-Centre). La piscine de Pâquis-Centre est, dans une toute petite mesure, ouverte au public. Ces cinq lieux proposent donc cinq bassins couverts à la population. L’offre de la Ville de Genève est très attractive, puisque ses bassins sont de grandes dimensions avec 33 m à Varembeé et une dimension olympique de 50 m aux Vernets. De ce fait, Genève est une des sept villes suisses à avoir un tel équipement pour la population. M<sup>me</sup> Koelliker relève également que depuis peu, au niveau de l’agglomération, Château-Bleu offre quelque chose de similaire, à savoir un bassin olympique.

Le département a mené plusieurs enquêtes sociologiques: d’abord dans le cadre de la proposition PR-971 en 2013, puis en 2014 dans le cadre de l’Office fédéral du sport (OFSP). Cette enquête nationale, dotée d’un échantillonnage commandé entre la Ville de Genève, le Canton et l’ACG sur la population genevoise, a confirmé que la natation était le premier sport pratiqué de manière libre. Ses résultats ont également montré que la natation était le deuxième sport le plus pratiqué. Effectivement, 32% des Genevois pratiquent la natation.

Les bassins publics de la Ville de Genève comptent 616 000 entrées, dont 400 000 pour les Vernets et 200 000 pour Varembeé ainsi que 59 000 heures d’entraînement pour les clubs. Ces deux bassins publics sont totalement saturés. D’ailleurs, à intervalles réguliers, les médias s’en font l’écho. Les commissaires ici présents sont donc certainement au courant de cet état de fait. La demande actuelle est forte et la marge de progression est importante, puisque ce sport est pratiqué de plus en plus de manière libre. La population a également de très fortes attentes pour ce qui est des surfaces de loisirs. D’ailleurs, ce point demande à être amélioré.

Afin de mieux répondre à cette demande, la Ville de Genève pourra prochainement mettre en service plusieurs équipements. La piscine scolaire de Chandieu contient un bassin de 25 m malheureusement accessible aux clubs et écoles seulement, puisque les vestiaires n’ont pas été prévus pour un usage public.

Effectivement, au moment de la construction de cet équipement, les architectes n’avaient pas toutes les connaissances qu’ils ont maintenant depuis deux ans et qui auraient peut-être permis de rectifier le tir au moment du projet d’architecture. Le chantier est terminé et la piscine sera donc mise en service à la rentrée 2016. Cet équipement permettra de répondre aux besoins scolaires ainsi que de soulager Varembe, puisque le département prévoit d’y transférer certains clubs.

Dans le document (annexe) figure une cartographie localisant les 35 piscines et distinguant les piscines couvertes publiques et scolaires ainsi que les différentes dimensions des bassins. Sans surprise, il apparaît que l’offre est concentrée sur le centre de l’agglomération. En revanche, au niveau des loisirs, il y a une offre importante à l’extérieur.

M<sup>me</sup> Koelliker rappelle ensuite quelques éléments rapportés par l’enquête sociologique qui, pour la première fois, a permis d’identifier précisément qui sont les usagers et usagères publics. Effectivement, le Service des sports (SPO) est déjà parfaitement au courant des usagers des clubs. La piscine des Vernets semble être le pôle attractif de l’agglomération et accueille 40% des usagers provenant des 44 autres communes du canton. Ce chiffre n’est pourtant pas surprenant puisque le bassin des Vernets est le seul bassin olympique sur le territoire, hormis Château-Bleu au niveau français. M<sup>me</sup> Koelliker relève qu’une autre donnée importante est à considérer: 60% de ces usagers et usagères des Vernets travaillent en ville de Genève. Or, le SPO s’est rendu compte que ces gens-là vont très souvent nager durant leur pause de midi, à la sortie du travail ou même avant, très tôt le matin. Pour Varembe, la proportion est beaucoup plus faible, puisque ce bassin compte 34% d’usagers hors communiens (24% d’habitants dans les autres communes genevoises et 10% entre la France et le canton de Vaud). La vocation de Varembe est donc plus celle d’un bassin de quartier que celle des Vernets.

Le Service d’urbanisme (URB) a considéré la directive de l’OFSPD qui établit qu’un bassin de 25, 33 ou 50 m est nécessaire pour desservir un bassin de population de 50 000 habitants. Si l’on considère ce premier critère, avec les bassins des Vernets et de Varembe, la Ville de Genève répond aux besoins de ses habitants. Néanmoins, au niveau du canton, si l’on examine le rapport entre la population et le nombre de bassins couverts publics, on s’aperçoit qu’il en manque clairement un. Par la suite, l’URB a élargi son analyse et a également considéré, d’une part, l’effet de débordement déjà constaté au niveau des autres communes et, d’autre part, le ratio, qui s’explique par le grand nombre de personnes travaillant en ville de Genève et qui sont, de ce fait, des usagers des Vernets. A ce titre, le document distribué contient une carte montrant la densité entre la population et l’emploi au kilomètre carré. Sans surprise, l’hyper-centre est la zone la plus concernée. D’abord, au niveau local, le premier cercle est celui des «Vernets-sportifs». Le deuxième est celui de «Varembe». Ceux-ci s’inscrivent plutôt dans une problématique de quartier. Puis, au niveau régional, le troisième cercle «Vernets-public»

montre l'intérêt cantonal des Vernets qui se situent au cœur d'une région très dense en termes de population et d'emploi. (Voir page 6 pour l'illustration.)

Ensuite, le tableau «offre actuelle de piscines: mesures» montre des indicateurs mis au point entre l'URB et l'OFSP. De cette façon, il a été possible de procéder à une analyse plus fine que juste le ratio «un bassin pour 50 000 habitants». Dans un premier temps, l'URB a considéré les besoins scolaires. Selon la norme et l'indicateur déterminé, ceux-ci semblent être satisfaits. Ensuite, un deuxième indicateur aboutit au même résultat que le premier indicateur: un bassin pour 50 000 habitants. Cette fois-ci, l'URB a considéré la superficie des bassins en mètres carrés divisée par le nombre d'habitants et a déterminé qu'un ratio de 0,014 m<sup>2</sup> par habitants était une superficie idéale. Aujourd'hui, avec les piscines publiques et scolaires de la Ville, le ratio est de 0,016, ce qui certifie que les besoins de base de la Ville sont satisfaits. Cependant, les piscines scolaires ne sont que très peu accessibles au public. Sans celles-ci, le ratio se trouve en dessous de la norme. Par conséquent, il manque très clairement un bassin de 25 m. Le département a déjà anticipé et a le projet de construire un bassin public de 25 m à la gare des Eaux-Vives où il prévoit un centre sportif muni d'un grand équipement pour la grimpe, une salle omnisport et une piscine public. Grâce à ce projet, la Ville pourra répondre aux besoins de ses habitants. Or, si le département prend en compte l'effet de débordement, c'est-à-dire les allées et venues des personnes n'habitant pas sur le territoire de la Ville et fréquentant les infrastructures de celle-ci (touristes et employés sur le territoire genevois), il manque effectivement un bassin de 50 m ou trois bassins de 25 m. Concernant les employés du territoire genevois, l'URB a considéré 239 000 habitants, ce qui fait 40 000 personnes en plus par rapport aux 197 000 habitants que compte la Ville de Genève. Le projet de la gare des Eaux-Vives ne suffira donc pas: le département devra prendre d'autres mesures. Finalement, même si elles ne concernent pas directement le sujet du jour, les piscines extérieures sont prises en compte dans cette étude qui rapporte un manque important de ce type de structures. Les Bains des Pâquis ne suffisent pas. Les besoins en termes de loisirs ne sont pas non plus satisfaits (surfaces de type Vitam Parc, etc.). L'offre des Vernets est pour l'instant très minimaliste et le département espère pouvoir la développer un jour en vue d'une image directrice du parc des Sports. Celui-ci permettrait de réunir la Queue-d'Arve et les Vernets.

Dès à présent, comment imaginer aller de l'avant pour résoudre cette problématique? Malheureusement, la piscine de Chandieu ne soulagera pas beaucoup les Vernets. Néanmoins, deux projets de deux communes différentes proches des Vernets sont en état d'élaboration: les piscines de Lancy et de Carouge recoupent en partie le cercle de rayonnement sportif des Vernets. La commune de Lancy prévoit de chauffer et d'ouvrir à l'année son bassin olympique extérieur de 50 m. De cette manière, les besoins de nageurs amateurs et éventuellement des clubs pourront être satisfaits. La commune de Carouge, elle, prévoit, d'une part un projet

similaire à celui de Lancy pour le bassin extérieur de la Fontenette, et d'autre part la construction d'un nouveau centre aquatique avec un bassin de 33 m qui pourrait éventuellement accueillir le waterpolo. Ce bassin soulagerait beaucoup les Vernets, qui aujourd'hui, est obligé de consacrer un bassin de 50 m au waterpolo alors qu'un bassin 33 m ferait très bien l'affaire. En revanche, il y a peu de chance que le projet de Pré-Bois soulage les Vernets ainsi que les effets de débordement. En effet, ce bassin est décentré et ne sera pas ou peu fréquenté par ceux qui travaillent en Ville de Genève. Ceux-ci iront éventuellement à Lancy ou Carouge mais ne traverseront pas le Canton pour aller jusqu'à Pré-Bois. M<sup>m</sup>c Koelliker souligne cependant que ce projet garde tout son sens par rapport à l'agglomération et de la nécessité d'un nouveau bassin de 50 m sur le territoire cantonal.

Le tableau «Piscines en Ville de Genève» était en fait une demande de la commission des travaux et des constructions, lors de l'audition du mois de décembre, au cours de laquelle M<sup>m</sup>c Koelliker et son équipe ont présenté le crédit de réfection de la piscine des Pâquis. Il a été souhaité qu'un tableau décrive l'état des lieux des piscines, avec les rénovations prévues, les années de constructions, les caractéristiques et la fréquentation. En premier lieu figurent les trois piscines scolaires dont la plus ancienne est celle de Contamines avec un bassin de 16 m qui répond vraiment aux besoins scolaires. Malgré le projet de rénovation qui ira de pair avec celui de l'école (projet figurant au PFI, pas encore de crédit d'étude), M<sup>m</sup>c Koelliker ne pense pas pouvoir élargir les heures d'ouverture de ce bassin. De plus, un bassin de 16 m présente un intérêt très réduit pour nager. En revanche, dans la rénovation de la piscine de Liotard dont le dépôt de crédit d'étude est planifié pour 2017, il sera possible d'améliorer l'offre au public. L'amélioration dépend également de ce qui est faisable au niveau des vestiaires. Son bassin de 25 m constitue en tout cas un réel intérêt. Il sera également possible d'élargir les horaires de Pâquis-Centre. Pour Varembe, le département n'envisage actuellement aucun projet de rénovation ou d'amélioration notoire. Il n'est pas possible d'investir partout en même temps: le département a été obligé de prioriser. Par contre, la piscine des Vernets devra un jour, que M<sup>m</sup>c Koelliker n'espère pas trop proche, envisager de rénover complètement le système d'alimentation du bassin principal de 50 m. Cette future rénovation constitue un cauchemar pour le département puisque aucune autre alternative n'est possible pour l'instant, si l'offre en piscine n'augmente pas. Finalement, la piscine de Chandieu verra son chantier débiter en septembre 2016. Le projet de la gare des Eaux-Vives proposera également un bassin ouvert au public.

M. Amiet ajoute que les piscines des Vernets et de Varembe sont ouvertes tous les jours de 7 h à 20 h excepté une matinée par semaine qui sert au nettoyage de ces bassins. Le week-end, celles-ci ferment une heure plus tôt, étant donné la fréquentation. La piscine de Pâquis-Centre est ouverte aux habitants du quartier uniquement sur la période scolaire. Le lundi et le mardi (de 12 h à 13 h), le mercredi un peu plus (de 13 h à 15 h 30 et de 18 h 30 à 20 h) et le jeudi de 17 h à 19 h.

M. Amiet affirme avoir réfléchi, en collaboration avec son équipe, à comment élargir ces horaires d'ouverture au public et soulager la fréquentation des bassins. Tout d'abord, en 2015, un élargissement des horaires a été réalisé, ce qui a permis d'ouvrir les bassins des Vernets et de Varembe à 7 h (au lieu de 7 h 30). Cet élargissement a nécessité un poste de caissier supplémentaire afin de pouvoir accueillir les clients.

M. Kanaan précise que ce poste consistait en réalité en un «demi-poste» voté au budget 2016. Celui-ci a été compensé par des économies équivalentes dans le SPO. Cet élargissement des horaires a été très vite remarqué et apprécié par le public. Cette demi-heure supplémentaire faisait une énorme différence et donnait la possibilité à ceux et celles qui veulent le faire de nager avant d'aller au travail.

M. Amiet affirme ensuite avoir réfléchi à l'élargissement des horaires pour le soir. Plusieurs scénarios ont été élaborés, tout d'abord sur Varembe. Pour permettre à la piscine d'ouvrir plus tard, tous les plannings d'exploitation des piscines doivent être repensés. De telles modifications supprimeront principalement les heures de clubs (natation synchronisée, plongée, canoë, etc.). La suppression d'heures de ces clubs nécessitera que leurs entraînements soient déplacés à d'autres piscines, ce qui engendrera la disparition de certains clubs. Il ne sera pas possible de replacer tous les clubs dans les bassins que la Ville de Genève possède actuellement. D'autre part, cette extension ne sera pas possible avant la mise en service de la piscine de Chandieu et la fin de la rénovation de Pâquis-Centre durant laquelle son activité sera transférée à la piscine de Chandieu. M. Amiet mène la même réflexion pour les Vernets. L'élargissement des horaires entraînera des conséquences plus importantes encore: la suppression du waterpolo aux Vernets. Effectivement, ce sport utilise tout le bassin de 50 m. La suppression des heures d'entraînement mènera à la disparition du waterpolo dans les bassins de la Ville de Genève. Il sera éventuellement possible de le reporter sur un bassin de quartier mais ce déplacement engendrera la suppression d'autres clubs de ces bassins. Cela obligera également les deux clubs d'élite de la piscine des Vernets (ENG et NSG) à fusionner, ce qui permettra de diminuer le nombre d'heures mises à disposition pour ceux-ci et d'améliorer la planification des lignes. Cet élargissement obligera également les Vernets à diminuer les heures mises à disposition de handisports, de la Société suisse de sauvetage et du Triathlon Club de Genève, qui sont les trois autres grandes associations utilisant ces installations. M. Amiet souligne encore que tous ces clubs n'ont actuellement pas de possibilité de repli dans d'autres équipements.

M. Amiet revient ensuite sur le cas de Varembe. L'ouverture prolongée de Varembe nécessitera l'engagement de personnel de gardien de bain, à savoir trois emplois à temps plein afin d'assurer la sécurité et l'entretien du bâtiment lors de ces heures supplémentaires. L'élargissement des horaires signifie vingt heures d'ouverture supplémentaires par semaine et l'engagement d'une employée de

caisse ou l'installation d'un distributeur automatique de tickets. Par contre, les mécaniciens qui s'occupent de la qualité de l'eau et de la machinerie ne verront pas de modifications dans leurs horaires.

Une dernière étude en cours propose d'élargir les heures d'ouverture de Pâquis-Centre au public. Le bassin s'y prête bien et donc M. Amiet affirme avoir examiné une possible extension des horaires le midi, le soir ainsi que les week-ends. Dans ce cas aussi, cela nécessitera la création d'un poste et demi de gardien de bain pour assurer la sécurité et la mise en place d'un distributeur de tickets. Malheureusement, cela entraînera la diminution, voire la suppression pour certains clubs qui pratiquent dans ce bassin.

M. Kanaan relève qu'il existe donc un certain nombre de possibilités. Les bassins ouverts au public nécessitent la présence d'un gardien de bain formé au sauvetage, ce qui n'est pas le cas quand le bassin est confié à un club. Les clubs gèrent leur activité de manière autonome. L'élargissement des horaires d'ouverture le soir aura un double effet: la suppression des clubs et l'engagement de gardiens de bain. M. Kanaan affirme être tout à fait défavorable à la suppression de ces clubs. D'ailleurs, les conseillers municipaux recevront très certainement une pluie de pétitions demandant à les réintégrer. Il est essentiel pour eux de pouvoir s'entraîner. Ensuite, l'engagement de gardiens de bain relève d'un autre type d'enjeu, à savoir un enjeu financier, qui risque d'être très discuté. M. Kanaan compte donc fortement sur l'ouverture de Chandieu et respectivement de Pâquis-Centre rénové. Ces deux lieux apporteront objectivement une capacité en plus.

Il souligne que certaines piscines ne peuvent pas être ouvertes indépendamment de l'ouverture de l'école et cela pour des raisons logistiques. Or, la piscine de Pâquis-Centre peut être ouverte sans ouvrir l'école. Il propose de passer d'un régime horaire gratuit, certes, mais très modeste, à un régime horaire plus complet (soir et week-end notamment). Cela nécessiterait un poste et demi de gardien de bain supplémentaire et dépend donc des décisions du Conseil municipal.

La Ville de Genève attend également impatiemment la construction et l'ouverture du bassin de la gare des Eaux-Vives. Le dépôt du crédit n'est malheureusement prévu qu'en 2020. D'ailleurs, M. Kanaan accepterait volontiers un soutien financier du Conseil municipal. M. Kanaan a quelquefois examiné avec ses services les plans de répartition des horaires et se rend compte que cette répartition se fait à la minute près et qu'il n'est pas simple de jongler entre les besoins. Comme le souligne M<sup>me</sup> Koelliker, le waterpolo ne nécessite pas un bassin de 50 m mais seulement de 33 m. Celui-ci ne peut donc pas se jouer dans un bassin de 25 m. Il y a donc toute une série de paramètres à prendre en compte afin de résoudre ce puzzle complexe. L'optimisation a déjà été poussée très loin, ce qui amène déjà les écoles de sport à se contraindre. Tous les mètres et minutes

sont négociés. D'autre part, le public a aussi envie de nager et doit être pris en compte. M. Kanaan souligne donc, en écho aux propos de M<sup>me</sup> Koelliker, qu'avec les infrastructures présentes et prévues prochainement, la Ville de Genève satisfait uniquement les besoins municipaux. Cependant, la Ville de Genève accueille également une population qui travaille ainsi que des visiteurs. Par conséquent, l'enjeu est double: la Ville de Genève travaille avec les autres communes et les pousse à renforcer leurs équipements, d'une part, et, dans le cadre de la révision de la péréquation intercommunale, la prestation de la Ville de Genève aux autres communes mérite d'être rémunérée et valorisée à sa juste valeur, d'autre part. M. Kanaan certifie que la Ville de Genève dépense 120 millions de francs pour les résidents des autres communes genevoises alors que la péréquation intercommunale leur rapporte aujourd'hui 12 millions de francs, ce qui équivaut à un ratio de 1/10. La Ville de Genève offre quasiment 110 millions de francs aux résidents des autres communes. Certaines communes ne sont effectivement pas à l'aise au niveau financier. M. Kanaan assure que cet enjeu politique sera prochainement discuté. D'ailleurs, il n'y a pas que pour la Ville de Genève que cela pose problème. La commune de Carouge est dans la même situation de travail pour les autres que la Ville.

Pour revenir aux piscines, la Ville de Genève était très contente qu'Annemasse fasse l'effort d'ouvrir un bassin olympique. Il joue un rôle, certes, pour les besoins du soir et du week-end mais durant les pauses de midi, celui-ci n'est pas fréquenté par ses habitants, qui, travaillent au centre de l'agglomération. Concernant les autres communes, M. Kanaan affirme que la communication entre la Ville et celles-ci s'est largement améliorée. La Ville essaie toujours de voir comment soutenir, sans financer, les projets des autres communes. M. Kanaan est ravi d'entendre que les piscines d'été vont être chauffées également durant l'hiver. Il souligne, à ce titre, que la piscine de Marignac (Lancy) est la plus longuement ouverte à la fin de l'été et accueille encore énormément de nageurs jusqu'en octobre, malgré la température extérieure. Chauffer l'eau à 27 °C permet donc aux nageurs de s'adonner à leur pratique sportive. Ce constat prouve que les nageurs utiliseraient des piscines extérieures chauffées en hiver. M. Kanaan examine actuellement avec ses collègues la possibilité de déplacer certains clubs des Vernets, ce qui permettrait de dégager des créneaux horaires. Ce projet est, pour l'instant, le projet le plus concret et nécessite uniquement des budgets de fonctionnement, à savoir des postes de gardiens de bain. M. Kanaan évoque ensuite les projets de Carouge et de Meyrin. Ce dernier est intéressant pour toute la rive droite. Afin de pouvoir le réaliser, la commune de Meyrin a sollicité toutes les communes proches de la sienne (12 au total), dont la Ville de Genève. M. Kanaan affirme être très enthousiaste à l'idée de la construction de cette piscine mais ne pouvait ni ne voulait entrer dans une logique de soutien financier à celle-ci. Néanmoins, il encourage vivement ce projet et est certain que les autres communes le soutiendront.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire ensuite soutient l'élargissement des horaires d'ouverture et se rend compte, après les explications de MM. Amiet et Kanaan, que ce serait au détriment des clubs. D'ailleurs, il émet une certaine réserve à ce niveau, puisqu'il ne souhaite absolument pas la disparition de ceux-ci. A ce titre, il se demande si les clubs s'entraînent le samedi et le dimanche. Il propose une ouverture tardive le samedi et le dimanche jusqu'à 22 h et souhaite savoir quelles sont les possibilités pour ces créneaux horaires.

M. Kanaan affirme que ces créneaux sont nettement moins demandés par le grand public. Très peu de personnes vont nager le samedi et/ou le dimanche soir. En définitive, la proportion entre le coût et le résultat ne serait pas bénéfique.

M. Amiet confirme que la demande baisse fortement le samedi et le dimanche à partir de 17 à 18 h. A 18 h 30, la piscine ne compte plus qu'une dizaine de nageurs. Très peu de personnes viendraient donc nager à ces heures en comparaison aux soirs de semaine. De plus, l'ouverture prolongée nécessiterait l'engagement de gardiens de bain, puisque les Vernets sont actuellement au maximum de ce qu'ils peuvent faire avec leur personnel.

Au commissaire qui demande jusqu'à quelle heure s'entraînent les clubs, M. Amiet répond qu'ils s'entraînent jusqu'à 22 h. Le commissaire se demande si ceux-ci pourraient s'entraîner plus tardivement.

M. Amiet pense que pour une demi-heure ou une heure de plus, certains seraient preneurs. Beaucoup d'entre eux entraînent des adultes. Ceux-ci n'y verraient pas d'inconvénient et accepteraient certainement de s'entraîner jusqu'à 23 h.

Le commissaire relève la demande de M. Kanaan concernant l'influence du Conseil municipal au niveau du sport. Le commissaire rappelle que le Conseil municipal a très nettement donné une impulsion lors du vote du budget. Concernant le projet de la gare des Eaux-vives, M. Kanaan confirme-t-il toujours qu'il n'y a pas la possibilité de construire une piscine de 33 m au lieu de 25 m? Le commissaire a conscience que ce projet est relié à celui de la Nouvelle Comédie. Il souhaite néanmoins savoir quelles sont les possibilités. D'après les échos qu'il a, un bassin de 33 m serait envisageable. Il demande donc une ultime confirmation qu'il n'y a pas la possibilité au niveau du gabarit.

M. Kanaan assure que la commission recevra une réponse de cette question par écrit. Le projet de la gare des Eaux-Vives s'inscrit dans le prolongement de plusieurs immeubles. Par conséquent, il y a toute une série d'enjeux de gabarit au sol et de gabarit d'immeuble. La piscine de la gare des Eaux-Vives s'intégrera dans un complexe sportif, avec la crèche et des logements.

M<sup>me</sup> Koelliker rapporte les arguments de la Direction du patrimoine bâti qui pilote le projet. Sous les immeubles (au nombre de trois ou quatre) se trouvent les

parkings. Entre ceux-ci et le premier étage des immeubles viendront s'intercaler les équipements publics. Le centre sportif s'intercale donc «à la queue leu leu» en dessous de ces immeubles. Sous l'un d'entre eux se trouvera la piscine, sous un autre la salle omnisport et finalement, sous le dernier, le mur de grimpe. Entre le parking et le premier étage s'établiront également tous les équipements sociaux: crèches, EMS, etc. D'une part, c'est un projet complexe à étudier puisque les architectes réalisent le tout, y compris les logements pour le compte de coopératives. La partie sportive de ce projet est déjà bien avancée. Désormais, les autres parties restent à être travaillées, ce qui explique pourquoi le dépôt de crédit de construction au Conseil municipal n'est pas prévu avant 2018-2019 pour un début de chantier en 2020, une fois la gare CEVA inaugurée. D'autre part, le gabarit fixé pour l'emprise des logements et des parkings est déterminé de telle façon qu'un bassin de 33 m n'est pas possible. La dernière possibilité serait d'élargir le gabarit, ce qui ne serait pas sans un coût hautement important. Ainsi, devant ces arguments, le département a été obligé de se rendre.

M. Kanaan estime que ce projet a un double défi. D'une part, il n'est pas possible de construire la piscine sans les autres équipements sportifs et les immeubles. Ces deux choses conditionnent le délai. Ensuite, ces infrastructures s'articulent avec le reste du chantier CEVA. Aujourd'hui, les Chemins de fer fédéraux (CFF) gèrent l'entièreté de l'espace et la logistique de chantier. Le département doit donc attendre la mise en service du CEVA pour commencer à construire. Si le commissaire veut creuser la question, il peut également auditionner M. Pagani et ses services. Cependant, il l'avertit de ce que M. Pagani risque de lui répondre: le cahier des charges a été validé déjà depuis des années. Le DCS ainsi que le département des constructions et de l'aménagement (DCA) ont décidé ensemble de la dimension du bassin. M. Kanaan est persuadé qu'il y a un enjeu de place. Il insiste ensuite à nouveau sur l'importance des projets des autres communes. La commune de Carouge notamment prévoit un bassin de 33 m à la sortie de la tranchée du CEVA sur le secteur de Fontenette. Elle a également le projet de couvrir sa piscine de 50 m, chose pour laquelle M. Kanaan est moins optimiste. En effet, la commune de Lancy en a déjà fait l'examen chez elle. Si la commune veut couvrir un bassin, elle doit respecter les mêmes normes énergétiques qu'un bâtiment, ce qui engendre des coûts importants. Le projet de couverture du bassin olympique n'est donc pas certain d'être réalisé. Par contre, le bassin de 33 m est réellement prévu et pourra couvrir les besoins de la commune. D'ailleurs, M. Kanaan et M<sup>me</sup> Koelliker rencontrent la commune la Carouge fin janvier et auront plus de précisions à ce moment-là.

Un commissaire demande s'il est prévu que des clubs sportifs s'entraînent dans la piscine de la gare des Eaux-Vives.

M. Kanaan précise que cette piscine est prioritairement publique. Cependant, une fois qu'elle sera mise en service, il sera possible de dégager la piscine des

Vernets. La piscine des Eaux-Vives sera donc réellement une carte supplémentaire dans le «jeu». Des clubs pourront potentiellement s’y entraîner. Le département n’a pas encore déterminé lesquels s’y entraîneront précisément.

Le commissaire relève qu’aux Vernets, entre 17 h et 19 h, une seule ligne est disponible pour le public.

M. Kanaan assure que son service réfléchit également beaucoup aux écoles de natation. Elles répondent aussi à un besoin et, par conséquent, ne peuvent être supprimées.

Le commissaire estime que la Ville de Genève a besoin d’un bassin de 50 m. En effet, une telle dimension est nécessaire pour n’importe quel nageur qui veut pratiquer la natation dans un bon environnement.

M. Kanaan est certain qu’une partie des cours peut avoir lieu sur un bassin de 25 m au lieu d’un bassin de 50 m. Il certifie que son service réfléchit dans beaucoup de directions pour optimiser encore la fréquentation de ces bassins.

Un commissaire relève que la piscine de Chandieu ne peut être fréquentée que par les clubs et les écoles, en raison des vestiaires. Pourquoi ne peut-elle pas ouvrir plus largement au public?

M. Amiet explique que la taille des vestiaires a été définie pour accueillir une classe de 20 élèves. L’architecture donnée au bassin ne permet pas d’organiser un flux de public cohérent. Ce serait plus dangereux qu’autre chose.

Le commissaire demande s’il est possible d’imaginer une extension de la piscine de Chandieu, bien que celle-ci ne soit pas encore ouverte.

M. Amiet explique que la piscine se situe dans un grand bâtiment qui regroupe toute l’école. La crèche, la salle de gym et la piscine sont toutes sur le même gabarit.

M<sup>me</sup> Koelliker rappelle que la rénovation de Pâquis-Centre prévoit une amélioration des vestiaires permettant l’accueil du public.

M. Kanaan reconnaît qu’historiquement Genève n’a peut-être pas assez pensé polyvalence. A l’époque, la Ville de Genève avait des moyens limités. En investissant un peu plus dans les vestiaires, il aurait été possible d’augmenter la polyvalence. Les grands projets dans le domaine sportif comme Bout-du-Monde et Vessy, Queue-d’Arve ou Vernets, eux, ont favorisé un maximum de polyvalence. Les salles multisports par exemple servent à plusieurs sports. Il n’est pas possible de faire un équipement spécifique pour chaque sport.

Le commissaire souhaite faire une remarque concernant le tableau «L’offre actuelle des piscines» à la page 7. Selon les données statistiques du point «piscines couvertes publiques usagers», il manquerait un bassin de 50 m et deux de

25 m. Cette donnée statistique lui semble scabreuse. Il est certain que si l'on considère la population qui vient travailler au centre, il faut également considérer les piscines aux alentours. Les personnes travaillant à Plainpalais peuvent aussi accéder très rapidement à Carouge ou à Lancy. Il est ravi d'entendre que M. Kanaan ait insisté sur la collaboration avec les autres communes et encourage à aller dans ce sens-là.

Concernant le calcul statistique, M<sup>me</sup> Koelliker lui suggère de demander plus de précisions à l'URB. Ce calcul a été fait sur la base des données démographiques et des données statistiques. M<sup>me</sup> Koelliker ne peut pas lui fournir plus d'informations.

M. Kanaan souligne qu'en hiver, l'offre des bassins est objectivement très réduite. Beaucoup de gens souhaitent pratiquer la natation dans un bassin de 50 m. Or, pour cela, à cette période de l'année, il n'y a que les Vernets. Il pense que ces données sont donc assez proches de la réalité.

Selon la présentation statistique de M<sup>me</sup> Koelliker, le commissaire a l'impression que les bassins de 25 et 50 m sont interchangeables. Le sont-ils vraiment? Y a-t-il eu une évaluation de la demande en fonction des types de bassins? Y a-t-il une réelle demande et des besoins pour des bassins de 50 m ou est-ce totalement interchangeable?

M<sup>me</sup> Koelliker estime qu'avant tout le plus important est de répondre aux besoins de pratique libre des nageurs amateurs. La Ville a donc plus besoin de bassins de 25 m ou 33 m que de 50 m.

M. Kanaan précise que cette étude couvrirait beaucoup de choses. La différenciation était donc limitée. Les chercheurs ont plutôt posé la question de la pratique de la natation, le type de motivation et de fréquence, que celle des dimensions. Pour en savoir plus, il faudrait faire une étude spécifique à ce sujet. M. Kanaan confirme que par la pratique les gens qui nagent régulièrement, typiquement les nageurs de kilomètre, préfèrent largement un bassin de 50 m que de 25 m. Par contre, les personnes plus âgées se contentent parfaitement d'un 25 m.

M. Amiet confirme que le nageur amateur régulier viendra nager dans un bassin de 50 m. Ce type de nageur nage entre 2 et 4 km deux à trois fois par semaine et ne viendra pas le faire dans un bassin de 25 m. En revanche, une partie de la population se contentera largement d'un bassin de 25 m. Cela concerne le troisième âge ou encore les enfants. Par conséquent, un mélange des deux est nécessaire pour répondre à la demande actuelle.

Le commissaire demande si les intervenants connaissent la proportion nageur-loisir/ nageur-kilomètre. M. Amiet rapporte que le nageur-kilomètre est en forte progression. M. Kanaan ajoute que cette tendance est liée à une évolution sociale dans la pratique du sport. En effet, différents magasins ont relevé

une explosion des ventes des appareils qui mesurent les activités sportives et physiques. A Genève, il y a une tendance à faire du sport de manière un peu plus poussée. Le nageur-kilomètre veut faire ses 2 à 3 km à chaque fois qu'il pratique la natation et a besoin, pour cela, d'un bassin de 50 m. M. Kanaan ajoute qu'il cherche à tout prix à soutenir son collègue de la commune de Lancy. Ouvrir le bassin de 50 m durant l'hiver couvrirait certainement ce genre de besoin.

Une commissaire pose la question de la place des seniors dans le domaine des piscines. Il lui semble savoir que les seuls accès pour les seniors sous forme de cours de type aquagym sont ceux qui sont organisés par le SPO. Pourquoi n'y a-t-il pas de possibilités avec d'autres associations de sport pour les aînés? Concernant la piscine de Chandieu, qui gèrera concrètement le droit aux accès de ce bassin? Est-ce le SPO ou le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)? La commissaire constate également un choix de diminution importante des heures mises à disposition de handisport. Pourquoi cette diminution est-elle prévue? Finalement, elle signale des coupes effectives pour les seniors, bien que le budget ait prévu de ne pas couper dans le domaine sportif. Elle rapporte également d'importantes diminutions dans les associations s'occupant d'aînés pour les rubriques 31. Les cours «sport et mouvement» et «aquagym» font notamment partie de cette rubrique. Elle tient donc à ce que les commissaires et intervenants ici présents soient au courant des fortes coupes dans le domaine du sport pour les aînés, et plus particulièrement auprès du Centre social protestant et d'autres associations de gym.

M. Amiet assure que le département tente de répondre à toutes les demandes de pratiquants mais les bassins sont saturés et il est difficile d'augmenter le créneau pour les aînés. M. Amiet relève que énormément de seniors viennent le matin tant aux Vernets qu'à Varembeé. Concernant Chandieu, l'exploitation sera suivie par le SPO. Les plages scolaires seront gérées par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) (de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h). En dehors de ces heures, le SPO aura la gestion de ce planning. Ensuite, pourquoi diminuer le handisport? Il n'est pas possible d'ouvrir les Vernets le lundi soir sans diminuer les heures de handisport. En effet, s'ils laissent le handisport, tout le bassin de 50 m serait occupé et ils seraient obligés de réduire soit le temps, soit le nombre de lignes attribués.

La commissaire demande si les Vernets collaborent avec Cressy pour le handisport.

M. Kanaan lui répond que non. Le bassin de handisport gère lui-même qui vient.

Un commissaire souhaite savoir si l'extension des horaires concernant Varembeé est possible. Une fois la piscine de Chandieu ouverte, sera-t-il possible d'y transférer quelques clubs et donc d'étendre les horaires de soirée à Varembeé?

M. Kanaan précise que certains clubs peuvent facilement s’entraîner dans un bassin de 25 m alors que d’autres pas. Cependant, dans un premier temps, l’ouverture de Chandieu servira de «tampon» pour Pâquis-Centre. Une fois la piscine de Pâquis-Centre rénovée (fin 2017), il y aura un bassin de plus sur la rive droite et il sera possible d’y recaser certains clubs. M. Kanaan propose de fournir la liste des clubs aux commissaires.

Le commissaire demande si certains clubs sont résidents individuels et d’autres externes (et donc non-résidents).

M. Kanaan précise que les clubs sont résidents en Ville de Genève ou non. En fait, ce terme est relatif. Beaucoup de leurs membres viennent d’ailleurs. Par contre, la Ville de Genève n’accueille pas de clubs spécifiques d’autres communes.

Le commissaire fait remarquer que certaines communes proposent des tarifs «indigènes». Or, quand la commune de Meyrin demande une contribution pour la construction d’un bassin olympique à Blandonnet, elle n’entend pas que la Ville refuse d’entrer en matière (sous prétexte que des Meyrinois viennent fréquenter les bassins de la Ville). N’y a-t-il pas ici un équilibre à trouver? Si la Ville de Genève participe à la construction de ce bassin, ne devrait-elle pas demander, elle aussi, des tarifications distinctes entre les «indigènes» et les externes?

M. Kanaan explique que si la Ville de Genève n’arrive pas à faire des tarifs différentiels, c’est parce qu’il est difficile de distinguer qui est résident de la Ville de Genève et qui ne l’est pas. Pour cela, il faudrait mettre en place une carte, la délivrer, la contrôler, etc. Selon le Conseil administratif, le coût de cette procédure serait supérieur au bénéfice. Politiquement, la Ville envisage différents scénarios à la commission sportive de l’ACG: créer un fonds d’investissement commun ou alors élaborer des projets ad hoc sur plusieurs communes. Aujourd’hui, le bassin de 25 m de Meyrin semble arriver en fin de vie. La commune ne savait pas s’il fallait le rénover ou construire un nouveau bassin de 50 m. Or, sur la base de l’étude menée par l’URB, deux bassins de 25 m dans cette région seraient mieux qu’un de 50 m. M. Kanaan précise que la commission sportive de l’ACG examine comment le Canton de Vaud gère cette problématique. Les communes vaudoises fonctionnent selon des mécanismes de collaboration intercommunale. Les modes de fonctionnement de Morges et de Nyon sont intéressants et pourraient être exportables à Genève. Leurs communes financent les infrastructures au prorata de leurs capacités financières. Pour terminer, M. Kanaan affirme qu’il ne voit aucune raison non plus de financer la piscine de Meyrin.

Un commissaire remarque une hétérogénéité d’horaires d’ouverture de la piscine de Pâquis-Centre, ce qui ne facilite pas l’accès au public. Suite à la rénovation de ce bassin, le SPO imagine-t-il une harmonisation des horaires? Il est certain que cela favoriserait l’accès au public.

M. Amiet tient à noter que l'accès au public est déjà optimal. Ce bassin compte facilement entre 60 et 70 personnes pour chaque ouverture. M. Amiet n'estime donc pas nécessaire d'harmoniser les horaires mais il pourrait y réfléchir.

M. Kanaan explique qu'il y a deux types d'interventions possibles sur ce bassin: l'harmonisation des horaires d'ouverture, d'une part, et l'élargissement de ceux-ci, d'autre part. Un élargissement des horaires permettrait d'ouvrir le soir et le week-end mais nécessiterait un poste et demi de gardien, ce qui n'est possible qu'à partir du moment où la rénovation sera terminée.

Le commissaire souhaite savoir si une proposition sera faite dans ce sens-là et se demande s'il y aurait un emplacement en Ville de Genève pour un nouveau bassin de 50 m.

M. Kanaan ne peut pas vraiment lui répondre pour l'instant. C'est encore trop incertain mais il a demandé à son service de creuser cette piste afin de bien la chiffrer. Sur un nouvel emplacement pour un bassin de 50 m, M. Kanaan pense que non. Construire un nouveau bassin olympique au centre est peu réalisable. Dans les grands périmètres sportifs que la Ville de Genève maîtrise, à savoir Bout-du-Monde, Vessy et Queue-d'Arve-Vernets, le département n'a pas prévu de bassin supplémentaire. En fait, seul un bassin extérieur de 50 m est prévu aux Vernets (à la place de la Voirie).

M<sup>me</sup> Koelliker confirme qu'il n'y a pas d'emplacement disponible. Les sites sont déjà très construits. Le Bout-du-Monde propose un usage principalement multisports.

Un commissaire demande combien d'heures par jour en plus Varembe ou les autres bassins seront ouverts au public.

M. Kanaan estime qu'il est possible d'éliminer le waterpolo afin de laisser plus de lignes disponibles au public. M. Kanaan rappelle que les Vernets et Varembe ouvrent déjà trente minutes plus tôt le matin, ce qui a été très apprécié. Le jour où Chandieu sera ouvert et Pâquis-Centre rénové, plus de bassins seront disponibles. Il y a donc du potentiel mais cela implique de voter au budget des postes supplémentaires de gardiens de bain. M. Kanaan pense que c'est tout à fait possible. Un poste de gardien de bain coûte environ 120 000 francs par année à la Ville, ce qui serait tout à fait justifié pour un sport aussi pratiqué que la natation.

Un commissaire revient sur le déplacement de la Voirie et le nouveau bassin extérieur prévu à cet endroit. Il pose la question de la couverture du plongeur des 10 m. Il fait remarquer qu'une école de plongeur existe déjà à Varembe et ne sait pas à quel point le plongeur des 3 m est utilisé aux Vernets. Néanmoins, il se demande s'il y aura la possibilité de couvrir le plongeur des 10 m. Il souhaite également savoir si le nouveau bassin de 50 m sera susceptible d'être ouvert en hiver. Il propose dès à présent de penser un aménagement dans ce sens. Il

rapporte également avoir entendu à la radio que des plongeurs olympiques de Berne se plaignent de ne pas pouvoir s'entraîner entre Zurich et Lyon. Le commissaire ne comprend pas qu'une ville comme Genève n'ait pas de plongeoir couvert. Il fait remarquer que la France voisine arrive tout à fait à couvrir des centaines de mètres carrés pour les centres de bien-être tels que Vitam Parc. La Ville de Genève ne pourrait-elle pas, elle aussi, envisager une couverture?

M<sup>me</sup> Koelliker fait savoir que ce projet n'est pour l'instant pas prioritaire. Une fois que la Voirie sera déplacée, dans le cadre du projet du bassin extérieur, M<sup>me</sup> Koelliker imagine qu'il serait possible de le considérer. En tout cas, elle prend note de sa proposition.

Un commissaire souhaite savoir si le SPO est prêt à demander aux clubs de déménager. M. Kanaan confirme que le service le fera mais uniquement s'il peut leur offrir une alternative qui corresponde à leurs besoins.

Le commissaire demande combien de temps sera nécessaire pour maximiser l'efficacité de l'utilisation des piscines.

M. Kanaan rappelle que la piscine de Chandieu ouvre cet automne, ce qui tombe en même que l'ouverture du chantier de la rénovation de Pâquis-Centre. Dans un premier temps, Chandieu servira de déplacement pour Pâquis-Centre. Une fois que ce bassin est rénové, c'est-à-dire fin 2017, il sera possible d'améliorer l'ouverture au public et de déplacer éventuellement certains clubs.

Le commissaire revient sur la page 13 du rapport où il est précisé qu'il faudrait installer deux distributeurs de tickets afin de permettre l'élargissement des horaires. Que cela signifie-t-il?

M. Kanaan explique que le but est d'économiser une caisse avec du personnel. Les clients pourront alors payer en cash ou par carte et n'auront pas besoin de passer par le guichet.

M. Amiet ajoute qu'actuellement il n'y a aucun distributeur de ce type: une caissière est présente lors des horaires d'ouverture de la piscine.

## **Séance du 4 février 2016**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)*

Le président rappelle l'objet de cette audition. Concrètement, la question était de savoir s'il était possible de construire une piscine de 33 m au lieu de la piscine de 25 m prévue à la gare des Eaux-Vives, afin de permettre la pratique du waterpolo.

M. Pagani rend attentifs les commissaires au fait que leur demande lui paraît contradictoire avec la ligne souhaitée par le Conseil municipal (réclamant que le Conseil administratif fasse des économies sur ses divers programmes). Or, augmenter l'offre d'un programme en cours de route, comme ce serait le cas ici, implique de facto des coûts supplémentaires. En effet, tout imprévu implique également des surcoûts. M. Pagani remarque également que l'agrandissement de la piscine est techniquement irréalisable, le bâtiment ne s'y prêtant pas. De plus, il rappelle que les Communes réunies ont un projet de piscine du côté de Meyrin, ce qui devrait permettre la satisfaction des besoins en piscines du canton. M. Pagani poursuit son intervention en remarquant que le waterpolo est un sport prenant beaucoup de place alors qu'il ne réunit que 14 athlètes pour un match. Il rappelle que ce sport occupe la totalité du bassin de 50 m des Vernets à partir de 19 h. Fort de ce constat, il estime judicieux de se demander s'il est pertinent de promouvoir un sport ne concernant qu'un faible nombre d'individus, au détriment de centaines de personnes voulant s'exercer à la natation.

M. Meylan affirme que l'agrandissement du bassin n'est pas possible en fonction de la configuration du projet actuel. Il rappelle que le mandat de ce projet a été mis au concours et que le crédit d'étude de celui-ci a été voté par le Conseil municipal. Il remarque que la piscine de 25 m est positionnée entre une salle multiplexe de sport et une salle d'escalade. L'orientation de la piscine est perpendiculaire aux bâtiments susmentionnés. Il remarque que la configuration prévue pour ce centre sportif présente un tel niveau de contraintes qu'il sera impossible d'agrandir la piscine sans considérablement modifier le projet. Or, il est trop tard pour changer drastiquement le projet en cours, en demandant un changement qui remettrait en question tout le périmètre sportif.

Le président se demande si les intervenants du jour ont apporté les plans du périmètre sportif dont il est question.

M. Meylan remarque qu'il n'a pas les plans en sa possession, mais que ceux-ci sont disponibles sur le site de la Ville. Il promet toutefois de les faire parvenir aux membres de la commission des sports.

Un commissaire regrette l'absence de ce document, estimant qu'il est relativement difficile de parler de ce projet sans avoir d'illustration de celui-ci. Il rappelle que c'est le Municipal qui décide de l'octroi des crédits pour les différents objets. Il remarque également que le Municipal a démontré sa volonté de maintenir les subventions et de tout mettre en œuvre pour le sport. Il affirme ensuite que s'il y a une motion c'est bien parce qu'il y a des demandes de la part des clubs. Il soutient également que peu lui importe que des piscines se créent dans d'autres communes du canton, il s'agit ici de traiter de la demande en Ville de Genève. Il affirme donc ne pas bien comprendre la position de M. Pagani affirmant qu'il est trop tard pour changer quoi que ce soit. Etant donné qu'il s'agit d'un projet

d'étude, il estime que c'est le moment opportun pour proposer des modifications. Il répète qu'il avait réclamé l'obtention des plans du périmètre sportif en question, afin de constater la faisabilité de la modification.

M. Pagani réaffirme qu'il fera transmettre les documents réclamés aux commissaires de la commission des sports. Il remarque que le chamboulement d'un projet en cours de route est très négatif pour le déroulement du projet. De plus, il se demande sur quelles données le commissaire se base afin de justifier un tel besoin de la part de la population genevoise. Il affirme que les besoins pressants qu'il perçoit au niveau du sport, c'est avant tout la rénovation des infrastructures existantes. Dans ce contexte, l'étape suivante est de rénover le centre sportif du Bout-du-Monde et de redéployer les infrastructures sportives de la Ville. Il affirme être déterminé à redéployer les infrastructures susmentionnées en fonction des besoins exprimés par la population et non pas en fonction des desideratas de certains individus. Il est en effet très important d'établir des priorités des besoins en matière de sport de la population. Il informe les membres de la commission qu'il demandera à être mandaté afin de «censurer» les demandes qui ne sont pas prouvées par une documentation exhaustive. Il termine en rappelant à nouveau aux membres de la commission des sports la volonté du Conseil municipal de diminuer les coûts, il est donc important d'être certain de la réelle nécessité d'une telle demande, ce qui ne semble pas être le cas ici.

Le commissaire renvoie M. Pagani aux diverses auditions faites par la commission des sports ainsi qu'à M<sup>me</sup> Bonvin. Il affirme n'avoir jamais pratiqué le waterpolo et que cette demande émane du peuple, pas uniquement de lui-même. Il complète en remarquant que cette demande ne tombe pas du ciel et que l'objet est traité depuis un certain temps par la commission des sports, pendant lequel un certain nombre d'auditions ont été effectuées.

Le commissaire remarque que plusieurs motions vont dans le même sens, affirmant qu'il existe une forte demande pour des piscines, émanant principalement des clubs mais aussi des gens ordinaires. Cela a également été confirmé par certaines personnes du département de M. Kanaan. Il répète qu'il s'agit ici de traiter des besoins en sport de la Ville et que ce qui se passe dans les autres communes ne lui importe guère. Il conseille à M. Pagani d'aller dire aux poloïstes qu'ils peuvent changer de sport.

Un commissaire affirme que la demande exposée ici est mûrement réfléchie et donc légitime. Il rappelle également que le SPO a confirmé le besoin de piscines en ville de Genève. Il remarque également qu'une partie du problème de ce manque de surface d'eau est causée par l'utilisation du bassin de 50 m des Vernets par les poloïstes. L'idée de cette audition était donc de voir s'il était possible de créer un bassin de 33 m au futur emplacement de la gare des Eaux-Vives. Cela permettrait non seulement aux poloïstes de pratiquer leur sport dans des condi-

tions idéales, mais également d'élargir l'offre des Vernets pour les nageurs. Il comprend les propos de M. Meylan, soutenant que la modification discutée présentement s'effectuerait forcément au détriment d'une autre installation du projet. Toutefois, il souhaiterait avoir le choix d'éventuellement sacrifier une partie du projet au bénéfice d'une autre si cela est nécessaire. Il renvoie M. Pagani à une étude entreprise par la Ville et l'ACG, concluant qu'il existe effectivement de sérieux besoins en eau. Bien que cette étude ne fasse pas état d'un besoin spécifique pour le waterpolo, ce sport «empêche» des nageurs de profiter du grand bassin des Vernets dès 19 h.

Le commissaire remarque que c'est un droit des conseillers municipaux que de proposer des amendements à un projet, même s'il concède que cela pourrait déplaire à certaines personnes. Afin d'achever son intervention, il revient sur la mise au concours du projet et se remémore le fait qu'il n'était pas question de piscine à cette époque (ce que confirme M. Meylan).

M. Pagani ne nie pas les besoins en eau de la Ville. Il remarque toutefois que la proposition de créer une piscine de 33 m afin de déménager le waterpolo ne résout pas le problème des Vernets. En effet, d'autres professionnels s'entraînent également dans le grand bassin. Il y aura donc plus d'espace pour les professionnels, mais cela n'ouvrira pas la piscine pour les amateurs. Il justifie cela en affirmant qu'un nageur professionnel ne peut s'entraîner correctement avec les remous créés par les gens fréquentant la piscine par loisir. Il rappelle ensuite l'importance de l'intercommunalité afin de répondre aux besoins en eau de l'ensemble du canton. Il remarque également à ce titre que la Ville a refusé de contribuer au paiement de la future piscine de Meyrin, estimant qu'elle en faisait déjà bien assez actuellement.

M. Meylan remarque que la mise au concours d'un projet se fait obligatoirement en fonction des besoins du bénéficiaire, en l'occurrence le SPO. Ce dernier a formulé les besoins de la Ville en matière de salles de gymnastique, d'espaces de grimpe et de piscines. La décision de créer une piscine de 25 m ne s'est donc pas faite au hasard. Il remarque que les mandataires ne restent pas les bras croisés et que la collaboration avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) avance bien. Il remarque ensuite qu'un bâtiment tel qu'il est projeté est une structure relativement complexe, les différents niveaux étant dédiés à diverses activités (d'abord un parking en sous-sol, puis les espaces sportifs et enfin les galeries commerciales liées à la future gare). Il affirme qu'il a été possible de prévoir une piscine de 25 m dans le futur complexe, mais que cela n'est pas possible pour une piscine de 33 m pour des raisons de profondeur (il rappelle également qu'il a été difficile d'intégrer la piscine de 25 m dans le projet pour les mêmes problèmes de profondeur). Concrètement, créer une piscine de 33 m revient à remettre en question l'ensemble du projet, ce qui n'est pas anodin. En effet, cela signifierait qu'il faudrait reprendre une bonne partie du travail à zéro,

ce qui aurait bien entendu des répercussions en termes de coûts. Il estime donc que le moment choisi pour modifier ce projet n'est pas opportun. Pour terminer, il rappelle l'importance de se mettre d'accord en amont sur un programme afin de permettre le bon déroulement du projet.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas intéressant de chiffrer le surcoût qu'impliquerait l'intégration d'un bassin de 33 m dans le projet ainsi que les conséquences qu'une telle demande impliquerait sur les autres équipements sportifs prévus en ce lieu.

Un commissaire remarque que la loi cantonale (datée du 14 mars 2014) stipule que le Canton soutient en priorité les réalisations d'infrastructures en collaboration avec les communes. Il souhaiterait avoir de plus amples informations sur la forme de ce soutien.

M. Pagani, en guise de réponse, raconte sa journée aux commissaires. Il l'a commencée en discutant avec les services afin de faire en sorte que le Canton participe aux frais liés aux bancs et à l'éclairage public sur la portion de la voie verte contenue dans le territoire de la Ville. Le Canton a affirmé qu'il ne participerait pas à ces frais (alors qu'il s'était engagé à le faire), ce qui représente environ 300 000 francs de dépenses pour la Ville.

A midi, M. Pagani se trouvait à l'ACG afin de réclamer 10 millions de francs pour les routes, subventions qui sont dues à la Ville. Une personne présente a toutefois proposé de mettre cet argent dans la balance et le désenchevêtrement, ce qui concrètement signifie que la Ville ne verra pas la couleur de son argent.

Evoquant un autre exemple, il rappelle que la Ville s'est fait «escroquer» de 1,7 million de francs en lien avec la Nouvelle Comédie. Pour répondre au commissaire, il se questionne sur la position du Canton quant à son réel désir de venir en aide à la commune.

#### *Vote*

Le président revient sur la proposition d'un commissaire, réclamant un chiffrage du surcoût lié à la création d'un bassin de 33 m au lieu du bassin de 25 m ainsi que les conséquences qu'une telle demande impliquerait sur les autres équipements sportifs prévus dans le projet.

Le président met au vote la demande de chiffrage du surcoût lié à la création d'un bassin de 33 m au lieu du bassin de 25 m ainsi que les conséquences sur les autres équipements sportifs, qui est acceptée par 9 oui (1 UDC, 2 MCG, 3 PLR, 3 S) contre 1 non (EàG) et 3 absents (Ve, S, EàG).

## **Séance du 20 octobre 2016**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), et de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagnés de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, de M<sup>me</sup> Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme (URB), de M<sup>me</sup> Albane Ferraris, urbaniste spécialisée au URB, et de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)*

Il est expliqué à la commission qu'en 2016 l'offre en piscine est dense en comparaison avec le territoire français. Des bassins de quartier dans les écoles viennent étoffer l'offre publique. L'offre est diversifiée. Effectivement, il existe différentes tailles de bassins: 25 m – 33 m – 50 m. Par contre, l'offre est vieillissante. Les clubs sont privilégiés, puisque ce sont les seuls acteurs à avoir accès à l'ensemble des bassins, alors que le public n'a accès qu'aux Vernets et à Varambè. Par ailleurs, il n'est pas possible de considérer seulement les habitants de la Ville de Genève: il faut travailler sur une notion plus élargie d'usagers, puisque les bassins sont fréquentés par les gens travaillant en Ville de Genève ou d'autres personnes n'habitant pas en Ville de Genève.

La demande est forte. Aujourd'hui, 32% de la population genevoise pratique la natation. Ce pourcentage est en augmentation depuis 2008. Concernant la satisfaction des besoins, les besoins scolaires et les besoins des clubs sont relativement satisfaits. Par contre, pour les usagers libres, c'est-à-dire les gens venant régulièrement nager hors clubs, il y a un manque avéré: 900 m<sup>2</sup> serait la surface supplémentaire nécessaire (conformément aux comparaisons faites avec d'autres villes, les normes de l'OFSPPO et les enquêtes).

Pour 2030, la Ville de Genève a déjà planifié de construire la piscine à la gare des Eaux-Vives. A ce moment, la Ville de Genève s'attend à avoir plus d'emplois et plus d'habitants sur son territoire. Théoriquement, avec ce qui est calculable pour l'instant, même avec l'apport de la piscine de la gare des Eaux-Vives, les besoins des usagers ne seront pas satisfaits. Avec la gare des Eaux-Vives, la Ville de Genève arrive à maintenir l'offre actuelle avec ses problèmes actuels et ses manques. Compte tenu de l'augmentation de la population, la Ville de Genève ne péjore pas l'offre. Cependant, elle ne l'améliore pas non plus. L'objectif proposé dans le plan directeur des équipements sportifs est d'augmenter l'offre par usagers. Pour l'instant, avec les projets prévus, la Ville de Genève n'est toujours pas au seuil que recommande l'OFSPPO. Néanmoins, elle s'en approche.

Pour cela, il faudrait environ 2600 m<sup>2</sup> supplémentaires. Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de mesures sont recommandées, à savoir la construction de la piscine de la gare des Eaux-Vives ainsi que la rénovation et l'optimisation d'un certain nombre de bassins. La mesure principale proposée

ici est la collaboration intercommunale notamment avec les Villes de Lancy et de Carouge qui ont actuellement deux bassins extérieurs de 50 m. Leur projet est de les couvrir et de les chauffer afin d'augmenter leur temps d'utilisation. Carouge a également le projet de construire un nouveau bassin de 33 m. Ces bassins sont situés dans des communes très proches de la Ville de Genève qui partagent un même bassin de population au sens large d'usagers.

D'après les études de l'URB, le mieux serait de trouver des synergies avec ces communes afin d'augmenter l'offre de celles-ci (l'URB a intégré les projections démographiques de celles-ci). La Ville de Genève a également un potentiel sur les Vernets pour une piscine de 50 m. Néanmoins, celui-ci ne peut pas être déclenché avant 2040.

Concernant la piscine de la gare des Eaux-Vives, un commissaire ne comprend pas que le SPO et plus particulièrement M. Kanaan n'aient pas reçu les plans. Effectivement, le commissaire les possède et relève que la construction d'une piscine de 33 m coûterait 800 000 francs de plus que ce qui est prévu. Par ailleurs, il ne comprend pas pourquoi, lors des programmations, une piscine de 33 ou 50 m n'est pas prévue.

Un commissaire demande si les deux piscines des Vernets seront construites l'une à côté de l'autre.

M. Kanaan répond que oui. Cette configuration permet de combiner différents scénarios d'activités: une piscine dédiée au grand public et une autre pour les clubs et compétitions. Cela permet également de prévoir de grandes compétitions sur deux piscines et favorise les synergies d'exploitation et de gestion. Bien sûr, il s'agit d'un scénario à long terme.

Concernant le court terme, M. Kanaan espère vivement que le projet de la Ville de Lancy se réalisera. Par contre, il est impossible que la Ville de Genève finance une piscine dans cette commune (en investissement ou en fonctionnement). Aujourd'hui, la Ville de Genève propose d'y transférer des clubs, transférer les subventions qui vont avec, afin que les Vernets puissent proposer des créneaux au grand public le soir. Effectivement, il y a un réel effet de débordement.

Un commissaire est dans le même constat: malgré une augmentation de la demande et une augmentation démographique d'ici 2030, la Ville de Genève pourra au mieux maintenir la situation actuelle. Néanmoins, celle-ci est insuffisante.

M. Kanaan mentionne que la motion M-1159 repose sur un arbitrage politique du Conseil municipal. Sous l'ancienne législature, M. Kanaan travaillait avec M. Tornare pour faire passer le crédit d'étude: ils n'obtenaient pas la majorité s'ils ne faisaient pas le mur de grimpe. Cet aspect était non négociable. Le crédit a échoué au premier vote. Puis, pour sauver le projet, les conseillers administratifs ont dû renoncer à construire une piscine de 33 m.

Un commissaire affirme que la commission des sports a demandé l’audition de M. Kanaan et M. Pagani au sujet de l’augmentation des 33 m: les procès-verbaux le mentionnent. Si les commissaires votent une décision au sein de cette commission, si les magistrats sont convoqués et qu’ils ne sont pas au courant de la raison de leur venue, il y a un problème. M. Haas rappelle que les commissaires ont reçu les plans de modifications du plan localisé de quartier (PLQ) au mois de mai 2016. D’ailleurs, les coûts s’élevaient à 800 000 francs.

Le commissaire rappelle que la commission des sports souhaitait avoir les explications de M. Pagani au sujet de cette modification. Une étude a été faite à ce sujet suite à une demande de la commission des sports. Jusqu’à preuve du contraire, c’est le Conseil municipal qui décide: les conseillers municipaux votent les budgets et les crédits. S’il y a une possibilité de faire des modifications avant que cela ne soit construit, la commission des sports peut le demander.

M. Kanaan raconte avoir demandé une petite modification pour le projet de Pavillon de la danse, à savoir la construction d’un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. En faisant cela, le département a perdu six mois et 80 000 francs. Si, aujourd’hui, le département demande une modification du projet de construction de la gare des Eaux-Vives, il perdra cinq ans et beaucoup d’argent. Aujourd’hui, M. Kanaan affirme qu’aucune décision du Conseil municipal ne l’oblige à demander des modifications et à en analyser les conséquences. Bien sûr, les commissaires ont le droit de poser des questions. S’ils veulent passer le reste de la séance à discuter de ce point, c’est dommage: les auditionnés ont préparé une présentation sur les piscines qui expliquent aux commissaires que cette modification n’est pas nécessaire. Aujourd’hui, le prix à payer pour éventuellement réussir la construction d’une piscine de 33 m à la gare des Eaux-Vives est trop élevé: le département y perdra plusieurs années. Tout le périmètre est défini en détail. M. Kanaan souhaite que les commissaires l’aident à accélérer le projet de la gare des Eaux-Vives dans le PFI.

M<sup>me</sup> Koelliker annonce que la Ville de Genève ouvre le chantier en 2020. M. Kanaan souhaite vivement que ce projet s’accélère: la Ville en a besoin urgemment. Aujourd’hui, la piscine de Chandieu sert uniquement à couvrir les besoins scolaires et les besoins des clubs. Or, la Ville a besoin d’un bassin public. Avec le projet de la Ville de Lancy, la Ville de Genève parvient à une réelle augmentation de capacité pour le public.

M<sup>me</sup> Bonvin informe que la Suisse compte 11 bassins de 50 m dont seulement sept couverts. L’année prochaine, les normes pour les bassins olympiques ne seront plus les mêmes: ce ne sera plus huit lignes d’eau mais 10 lignes d’eau qui seront imposées. Si Genève a l’intention d’accueillir des compétitions internationales, il faudra qu’elle passe à 10 lignes.

Il existe 36 piscines couvertes à l’échelle de l’agglomération genevoise dont six en Ville de Genève (soit 17%). Sur les six en Ville de Genève, seule deux

sont ouvertes au public: les Vernets (un bassin de 50 m et un bassin de 25 m) et Varembe (un bassin de 33 m, une fosse de plongeon et un petit bassin pataugeoire). Les quatre autres bassins sont des bassins dits scolaires, dans lesquels les clubs peuvent aller, mais ils sont inaccessibles au public. La natation est le sport n° 1 pratiqué de manière libre et également le deuxième sport le plus pratiqué à Genève: 32% de la population la pratique et 5% aimerait la pratiquer. Les entrées publiques, c'est-à-dire les entrées hors clubs, s'élèvent à 616 000, ce qui signifie que 1000 personnes par jour viennent nager dans les bassins de la Ville de Genève (Vernets ou Varembe). Ce chiffre est absolument énorme, puisque à cela s'ajoutent encore les heures d'entraînement des clubs (59 000 heures). La demande actuelle est extrêmement forte avec une marge de progression importante et plutôt tournée sur la pratique de la natation libre (hors clubs) et de loisirs (ludique, bien-être).

La piscine scolaire de Chandieu (25 m) est mise en service depuis la rentrée 2016. Elle permet de «soulager» Varembe d'une partie de la demande des clubs et des écoles et libère, ainsi, plus d'espaces pour la pratique libre. Elle soulagera également Varembe lorsque la piscine des Pâquis rouvrira. Effectivement, ce bassin a fermé pour des questions de rénovation.

Selon les normes de l'OFSPPO, la Ville de Genève répond aux demandes du DIP. Par contre, les besoins des nageurs libres ne sont absolument pas couverts. Il manque 900 m<sup>2</sup> de piscine, ce qui signifie soit un bassin de 50 m, soit trois bassins de 25 m. Par rapport à la norme OFSPPO et aux autres cantons suisses, la Ville de Genève a très peu de surfaces à l'extérieur mais elle pondère avec le lac Léman: les surfaces à l'extérieur peuvent être remplacées par l'utilisation du lac et des rivières.

Aujourd'hui, la demande de natation doit répondre à une population très sportive, deux clubs en Ligue nationale A au niveau du waterpolo, 32% de la population la pratiquant et 5% souhaitant la pratiquer.

M<sup>me</sup> Bonvin rappelle que la délégation genevoise a été la délégation la plus forte aux Jeux olympiques de Rio. En 2030, Genève comptera 20 000 habitant-e-s supplémentaires. Il faut donc impérativement augmenter l'offre pour la population et atteindre la norme OFSPPO 0,015 tout en sachant que la Ville de Genève prévoit de construire deux bassins: celui de Chandieu, qui est construit, et celui de la gare des Eaux-Vives, qui est planifié. Ces deux bassins représentent 700 m<sup>2</sup> et permettent uniquement de maintenir l'offre actuelle (0,010 m<sup>2</sup>/usager) déjà jugée insuffisante. La mise à niveau de l'offre pour mieux satisfaire les besoins nécessitera 2600 m<sup>2</sup> supplémentaire en 2030 soit 2 × 50 m et 1 × 33 m.

L'offre actuelle des piscines est très dense en Ville de Genève. Néanmoins, beaucoup de bassins sont des bassins scolaires et non accessibles au public. Grâce à ceux-ci, les écoles ne viennent pas dans les bassins publics.

M. Kanaan affirme que, selon les normes, les besoins scolaires sont plus que couverts. Malheureusement, dans le passé, la Ville de Genève n'a pas pensé à construire des bassins polyvalents. La piscine de Chandieu est le dernier exemple en date.

M<sup>me</sup> Bonvin ajoute que la répartition géographique des bassins est très inégale: il y a énormément de bassins au centre et très peu en périphérie. Le bassin de 50 m a un attrait que n'a pas le bassin de 25 m ou celui de 33 m. Il y a une prépondérance de piscines couvertes à Genève. Les écoles et les clubs sont aujourd'hui les utilisateurs privilégiés. La Ville de Genève n'a pas de surface de loisirs telle que Vitam Parc.

Néanmoins, les besoins des habitants en ville de Genève concernant les piscines couvertes publiques ne le sont pas. Les besoins de loisirs ne le sont pas non plus. Aujourd'hui, il manque en tout cas un bassin de 25 m: ce manque devrait être comblé par la construction du bassin de la gare des Eaux-Vives. Les besoins des usagers au sens large du terme (usagers des piscines couvertes publiques) sont loin d'être satisfaits: il manque 900 m<sup>2</sup> de superficie de base (1 × 50 m ou 3 × 25 m). Concernant les besoins de loisirs, il manque 660 m<sup>2</sup> de superficie (2 × 25 m). Concernant les piscines extérieures, il manque 9507 m<sup>2</sup> (9 × 50 m). Cependant, ce besoin est moins criant, puisque les personnes peuvent se baigner dans le lac ou les rivières.

La Ville de Genève prend en charge un important effet de débordement particulièrement sur la piscine des Vernets et celle de Varembe. En 2015, 36% d'usagers et d'usagers de la piscine des Vernets proviennent des 44 autres communes genevoises et 17% de France et de Suisse romande. A Varembe, 24% habitent les 44 autres communes genevoises et 8% en France et en Suisse romande. La moitié des usagers ne sont donc pas originaires de la Ville de Genève.

Les piscines des Vernets et de Varembe comptent chacune 370 000 entrées annuelles. Elles sont ouvertes de 7 h du matin jusqu'à minuit. Les usagers sont les clubs (le waterpolo, la natation synchronisée, la natation et le plongeon) et le public. Ces deux piscines n'ouvrent pas leurs bassins au public en soirée. La personne lambda ne peut donc pas venir nager à ces heures.

M<sup>me</sup> Bonvin affirme que, selon la directive de l'OFSPPO sur les piscines couvertes, il faut une piscine couverte publique (un bassin de 25-33 ou 50 m) pour 50 000 habitants. Aujourd'hui, avec les quatre bassins couverts (deux à Varembe et deux aux Vernets), la Ville de Genève (196 000 habitant-e-s) répond aux besoins de ses habitants. En revanche, au niveau du Canton qui compte huit piscines publiques pour 474 000 habitant-e-s, il en manque une.

Quels sont les projets les plus susceptibles de diminuer l'effet de débordement?

La piscine de Chandieu a récemment ouvert pour les écoles et les clubs. La piscine des Pâquis va être rénovée: le magistrat compte l'ouvrir au public. La piscine de la gare des Eaux-Vives sera exclusivement publique le soir. La Ville de Carouge prévoit de construire un centre aquatique avec un bassin de 33 m. La Ville de Carouge prévoit également de couvrir son bassin extérieur. La Ville de Lancy prévoit de chauffer son bassin de 50 m. Le projet de piscine couverte (bassin de 50 m) à Pré-Bois Meyrin permettra également de diminuer les effets de débordements.

La piscine de Chandieu est une piscine de 25 m. Elle a été inaugurée en septembre 2016. En dehors des heures d'école, les usagers sont exclusivement des clubs et des associations, y compris le week-end. La Ville de Genève ne peut pas ouvrir cette piscine au public en raison du manque de vestiaires individuels, de douches individuelles et de sanitaires mais aussi en raison d'un manque de casiers. L'ouverture de la piscine de Chandieu a un grand impact sur Varembeé, puisqu'elle accueille des clubs et libère ainsi des lignes d'eau pour le public.

La piscine des Pâquis (bassin de 25 m) est actuellement en rénovation. Sa réouverture est prévue à l'automne 2017. En dehors des heures d'école, les usagers sont exclusivement des clubs et des associations, y compris le week-end. Le bassin est exceptionnellement ouvert au public quelques jours par semaine. Cette ouverture au public est gérée par l'association de quartier. Le magistrat souhaite vivement ouvrir la piscine des Pâquis au public le soir. Cette piscine a un potentiel d'élargissement: pour l'ouvrir le soir au public, il faudrait 1,5 équivalent temps plein (ETP) de gardien de bain, un distributeur de ticket ainsi que la diminution ou la suppression des heures de pratique de clubs dans le bassin.

Le projet de la gare des Eaux-Vives prévoit un bassin de 25 m ouvert au public. Le bassin serait ouvert aux écoles durant la journée et au public le soir. L'ouverture de chantier est prévue pour 2020 avec une mise en service au mieux à partir de 2023.

La rénovation de la piscine des Vernets est également prévue. En raison de l'état de vétusté du bassin de 50 m et des installations de ventilation, des fermetures techniques annuelles plus longues (quatre semaines au lieu de deux actuellement) sont nécessaires. La rénovation de la piscine ainsi que de la ventilation est planifiée à l'horizon 2020 et intégrée dans la planification des investissements sportifs. A ce moment, le bassin de 50 m ne sera pas accessible.

Dans cette perspective et pour ces raisons, la collaboration avec Lancy, voire Carouge, dans le cadre de leurs projets respectifs, est indispensable et par ailleurs également dans l'objectif d'augmenter l'offre d'ici à la construction d'une nouvelle piscine couverte de 50 m en Ville de Genève. La Ville de Lancy a le projet de chauffer à l'année la piscine extérieure de 50 m pour une utilisation par les clubs durant l'hiver. La collaboration que la Ville de Genève envisage est le transfert

d'une partie des clubs des Vernets et de Varembe à Lancy via une subvention de fonctionnement afin que les clubs puissent louer des lignes auprès de la commune de Lancy.

Cette libération de lignes d'eau permettrait d'ouvrir Varembe et les Vernets au public le soir. La Ville de Genève espère que ce projet verra le jour courant 2018. La commune de Carouge a le projet de construire à la Fontenette un bassin couvert de 33 m qui répondrait aux besoins du waterpolo. Cette collaboration permettrait le transfert du club LNA de waterpolo pour regrouper les deux clubs LNA genevois de waterpolo à Carouge. De cette manière, ce transfert libère les Vernets qui peut mettre son bassin de 50 m à disposition du public le soir. Pour que ce projet soit mis en route, Carouge doit avant tout consolider le financement de son bassin.

Le projet de la gare des Eaux-Vives prévoit un bassin de 25 m ouvert au public. Le bassin serait ouvert aux écoles durant la journée et au public le soir. L'ouverture de chantier est prévue pour 2020 avec une mise en service au mieux à partir de 2023.

Le projet de la piscine couverte de 50 m à Pré-Bois Meyrin – rive droite s'élève à 30 millions de francs. Ce projet est soutenu par les 12 communes de la rive droite depuis mai 2015. Or, la Ville de Vernier vient de s'en retirer. Selon la clé de répartition ci-dessous, Vernier était le deuxième plus gros contributeur, ce qui met vraiment à mal ce projet. La clé de répartition avait été fixée en fonction du nombre d'habitant-e-s et de la capacité financière/du temps de parcours en transports publics et en transport privé. Les trois principaux contributeurs étaient Meyrin pour 28,2%, Vernier pour 25,20% et le Grand-Saconnex pour 13,35%. Vernier s'est retiré et le Grand-Saconnex n'a jamais accepté formellement de faire partie du projet. Ce projet est donc en danger aujourd'hui. Cette clé a été appliquée tant pour les charges d'investissement que pour les charges d'exploitation (déficit estimé à 3 450 000 francs).

A long terme, la Ville de Genève prévoit la construction d'une deuxième piscine couverte de 50 m (10 lignes) aux Vernets proche de celle existant pour permettre de répondre aux nouvelles normes d'un bassin olympique de compétition et de faire une synergie extrêmement intéressante entre les deux bassins. Ce projet implique la disparition de la piscine extérieure ainsi qu'un réaménagement de jeux d'eau ludiques, ce qui permettra de créer un endroit agréable et accessible au public.

En conclusion, la Ville de Genève doit aujourd'hui répondre à des besoins majeurs de surface de bassin, qu'ils soient de 25-33 ou 50 m. Les bassins de 50 m sont plus chers à construire mais beaucoup plus modulables (2 × 25 m, 1 × 33 m et 1 × 50 m), polyvalents, et surtout peuvent accueillir les clubs et la pratique libre en même temps.

Plus généralement, il est important de maintenir le niveau de l'offre en tenant compte de l'évolution démographique et du développement de nouveaux quartiers sur le territoire de la Ville de Genève ou sur celui des autres communes. Il y a donc une vraie nécessité de collaborer avec les villes-communes proches des Vernets pour éviter que les effets de débordement ne soient que sur la Ville de Genève. Aujourd'hui, il faut absolument trouver une décision concertée par rapport aux charges de ville-centre. Les modèles de financement des infrastructures sportives et culturelles sont d'une importance régionale et ne concernent pas que la Ville de Genève.

M. Kanaan affirme que le SPO n'a pas besoin d'un bassin de 33 m à la gare des Eaux-Vives pour lequel il devra attendre dix ans de plus. Si les plans sont modifiés, le PLQ et le plan directeur de quartier (PDQ) devront être refaits et encore, ce n'est pas sûr que cela marche. Le Conseil administratif a fait des choix dans le passé: bien sûr, ces choix ont leurs qualités et leurs défauts. Par exemple, il est très dommage de ne pas avoir fait un bassin public à Chandieu. M. Kanaan le regrette. Par contre, la modification du projet de la gare des Eaux-Vives le retardera de cinq à dix ans. Avec une gare CEVA dans le secteur, il n'est pas possible de construire des bassins de 50 m.

### *Discussion et prises de positions*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois mentionne la faisabilité d'un bassin de 33 m à la gare des Eaux-Vives. Cette modification coûterait 800 000 francs. Il se demande pourquoi M. Kanaan affirme que cette modification n'est pas réalisable. Si les documents que la commission reçoit sont faux, il faut se poser la question de l'utilité de ces séances. Le document que les commissaires ont reçu a été conçu par l'architecte DVTK le 12 février 2016. La commission a demandé des projets d'étude à un bureau d'architecte. En réalité, c'est M. Pagani qui les a demandés. De l'argent a été dépensé. Si le document indique une faisabilité du projet et que les commissaires ne peuvent même pas en discuter, à quoi cela sert-il de demander des documents?

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe est clairement contre l'idée de construire un bassin olympique car il n'y a pas la place en Ville de Genève. Néanmoins, cette présentation apporte une réponse au problème: des piscines vont être rénovées, d'autres seront créées et la Ville collabore avec d'autres communes afin de libérer des créneaux. Le Conseil municipal doit inciter le Conseil administratif à travailler davantage sur ce genre de projets et non pas à la construction de nouveaux bassins en Ville de Genève. L'intensification urbaine est déjà assez problématique pour y accueillir un bassin olympique.

Un commissaire du Parti socialiste souhaite proposer un amendement reprenant les éléments de discussion de l'audition de M. Bertinat, à savoir la question

de la localisation. Un bassin de 50 m n'est pas forcément nécessaire en Ville de Genève. La présentation du jour souligne ce point: ce bassin peut être localisé dans la commune de Lancy ou de Carouge. Par conséquent, il propose d'élargir la demande en ne ciblant pas strictement le territoire municipal et les 50 m: il manque également des bassins de 25-33 et 50 m. Néanmoins, il n'est pas d'accord que la Ville de Genève finance la construction d'une piscine qui n'est pas sur son territoire. Il faudra ensuite supporter les frais financiers sur une autre commune.

Or, les motionnaires ont demandé que la Ville de Genève prenne contact avec les autres communes ainsi qu'avec le Canton afin qu'ils aident la Ville de Genève à financer un bassin de 50 m en Ville. La réciprocité n'est donc pas absurde. L'enjeu n'est pas de savoir qui paie, même si le territoire municipal concerné sera le principal bailleur de fonds. En réalité, l'enjeu est qu'il y ait suffisamment de bassins de 25, 33 et 50 m sur le territoire du Canton de Genève.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois explique que la motion demande une participation des autres communes et du Canton conformément à ce que le magistrat a avancé: une grande partie des usagers des bassins en Ville de Genève ne sont pas des habitants de la Ville de Genève. Ils proviennent majoritairement du Canton ou même de plus loin. Il est donc normal que les autres communes et le Canton paient pour l'utilisation de ces bassins. Si une piscine se construit à Meyrin, est-ce aux habitants de la Ville de Genève de se déplacer jusqu'à ce bassin? La réciprocité n'est donc pas identique.

### *Votes*

La présidente met au vote l'amendement proposé par le commissaire du Parti socialiste: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer sur son territoire et celui des autres communes genevoises l'offre en bassin de 25, 33 et 50 m, en particulier.»

Par 8 non (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) contre 3 oui (S) et 1 abstention (EàG), l'amendement est refusé.

La présidente soumet la motion M-1159 au vote.

Par 8 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) et 4 abstentions (3 S, 1 EàG), la motion est acceptée.

*PROJET DE RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un chiffrage du surcoût lié à la création d'un bassin de 33 m au lieu du bassin de 25 m ainsi que les conséquences sur les autres équipements sportifs.

*Annexes:*

- présentation faites par les services du magistrat
- complément d'information sur la situation des piscines à Genève
- courrier de M. Kanaan du 18 novembre 2015 (réponse aux questions de la commission)



## Planification des équipements sportifs



20.10.2016  
Commission des sports



## Introduction

En 2016...

- Densification urbaine en cours
- Peu d'opportunité foncière
- Population toujours plus sportive

En 2030...

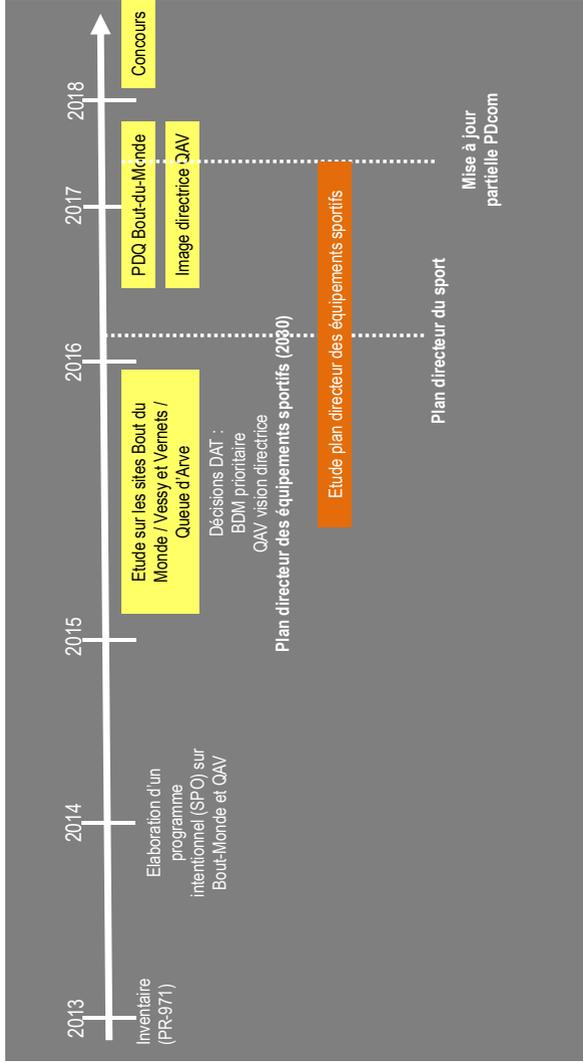
- +20'000 habitants en Ville, +200'000 échelle de l'agglomération

**En 2030, les équipements sportifs existants et ceux en cours d'étude suffiront-ils à répondre aux besoins de la population ?**

- Quels seront ces besoins ?
- A quels besoins la Ville souhaite-t-elle répondre en priorité ? Comment ?



## Chronologique des démarches



## Étude de planification des équipements sportifs 2030

### Méthodologie

- Piscines
- Salles de sport
- Terrains extérieurs
- Patinoires
- Sports urbains

#### 1. INVENTAIRE

Pr-971  
Enquêtes usagers, associations

#### 2. ANALYSE OFFRE / DEMANDE

Enquête nationale sur le sport  
Enquête villes suisses  
Observations terrain, plannings d'utilisation  
Méthode SWOT

#### 4. OBJECTIFS – MESURES

➤ Plan directeur des équipements sportifs  
Fixer des priorités  
Objectifs quantifiables (suivi)  
Mesures associées

#### 3. IDENTIFICATION DES BESOINS

➤ Objectiver la demande  
Normes OFSPO  
Observations terrain  
Projections 2030  
Projets déjà planifiés  
*Les besoins 2015 sont-ils satisfaits ?*  
*Avec l'offre actuelle et les projets planifiés, les besoins 2030 seront-ils satisfaits ?*



## Étude de planification des équipements sportifs 2030

### Piscines

	2016	2030
<b>Offre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Dense, diversifiée, vieillissante, clubs privilégiés,</li> <li>- Usagers ne sont pas seulement les habitants VGE</li> </ul>	+ piscine Gare des Eaux-Vives
<b>Demande</b>	Forte (32% de la population pratique En augmentation (+4% 2006-2014))	+20 000 habitants, emplois
<b>Satisfaction des besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Scolaires, clubs</li> <li>☹ Usagers « libres », manque 900 m2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Usagers « libres »</li> <li>Si on s'en tient à ce qui est pour le moment planifié à savoir la piscine de la Gare des Eaux-Vives</li> </ul>
<b>Objectif</b>		<b>Augmenter l'offre / usager</b> + 2600 m2 supplémentaire
<b>Principale mesure</b>		<b>Collaboration intercommunale (CCU)</b> Sachant que peu d'opportunité foncière (opportunité sur les Vernets pas avant 2040). Couvrir/chauffer les 2 piscines 50m de Lancy/Carouge Construire une piscine 33m à Carouge
Situation actuelle		
Propositions Plan directeur des équipements sportifs		



## Étude de planification des équipements sportifs 2030

### Salles de sport

	2016	2030
<b>Offre</b>	+ dense, diversifiée, bonne répartition géographique - Vieillesante, clubs privilégiés, plusieurs gestionnaires	+ Gare des Eaux-Vives + Vernier 115
<b>Demande</b>	↓ sports collectifs (hand, volley) ↑ sports individuels, championnats d'hiver	+20 000 habitants, emplois
<b>Satisfaction des besoins</b>	☺ Scolaires, clubs ☹ Usagers «libres», manifestations	☹ Usagers «libres», manifestations Si on s'en tient à la planification actuelle
<b>Objectif</b>		<b>Maintenir l'offre / habitant, l'améliorer</b> 10 salles pour 20 000 habitants + 1 salle 4 000 places
<b>Principale mesure</b>		Transformation salle omnisports QAV Nouvelles salles de gym scolaires Reconstruction du BDM

Situation actuelle

Propositions Plan directeur des équipements sportifs



## Étude de planification des équipements sportifs 2030 Patinaires

	2016	2030
Situation actuelle		
<b>Offre</b>	+ 2 patinoires sportives couvertes, 2 patinoires de loisir - inférieure à l'offre moyenne suisse, vétusté, inégale répartition géographique	+ Tréfle Blanc
<b>Demande</b>	Sports de glace peu pratiqués (patinage 1,2% et hockey 0,6% des genevois) mais 1 club LNA, corporations	+20 000 habitants, emplois
<b>Satisfaction des besoins</b>	⊗ Usage à saturation des patinoires ⊗ Besoins club, loisir	⊗ Usagers loisir Si on s'en tient à la planification actuelle
<b>Objectif</b>		<b>Augmenter l'offre pour le sport loisir</b> Acquisition d'une nouvelle patinoire saisonnière
<b>Principales mesures</b>		Construction du Tréfle blanc Nouvelle patinoire saisonnière
Propositions Plan directeur des équipements sportifs		



## Étude de planification des équipements sportifs 2030

### Terrains extérieurs

	2016	2030
Situation actuelle	<p><b>Offre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 100 terrains extérieurs, comparable à d'autres villes</li> <li>- inégale répartition géographique, Foot majoritaire, seulement 3 terrains de foot aux normes 100'64, 65% naturel</li> </ul> <p>Foot :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>9% des genevois le pratique (+ 18 ans)</li> <li>51% des 10-14 ans le pratique</li> </ul>	<p>+20'000 habitants, emplois</p>
	<p><b>Satisfaction des besoins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Scolaires</li> <li>☹ Usage à saturation des terrains naturels,</li> <li>☹ Reste du potentiel sur le synthétique</li> </ul>	<p>☺ Usagers clubs</p> <p>Si on s'en tient à la planification actuelle</p>
Propositions Plan directeur des équipements sportifs	<p><b>Objectif</b></p>	<p>Maintenir l'offre de terrains extérieurs (foot)            Passage au synthétique et construction de vestiaires            Augmenter terrains extérieurs polyvalent et arènes sportives</p>
	<p><b>Principales mesures</b></p>	<p>Revêtement synthétique            Stade de Frontenex (vestiaires)            BDM-Vessy</p>



## Étude de planification des équipements sportifs 2030

### Sports urbains

	2016	2030
<b>Offre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ terrains de petits jeux, 8 proxisports, bow et skateparcs</li> <li>- jugée insuffisante par les genevois, retard par rapport autres grandes villes suisses; manque de coordination</li> </ul>	
<b>Demande</b>	Forte pour le fitness urbain et initiation des enfants	+20 000 habitants, emplois
<b>Satisfaction des besoins</b>	⊖ initiation	⊕ initiation
<b>Objectif</b>		Augmenter l'offre de fitness urbain et d'initiation pour les enfants, intégrer cette offre à l'espace public et aux centres sportifs
<b>Principales mesures</b>		BDM / place des Vernets Mini-structures Proxisports (2 <sup>ème</sup> série) Urban training et espace public

Situation actuelle

Propositions Plan directeur des équipements sportifs



## **Etude de restructuration des centres sportifs**

- Bout du Monde / Vessy
- Vernets / Queue d'Arve



## Proposition d'image directrice: Bout-du-monde / Vessy



### Programme bâti:

- Salle multisports: vélodrome / athlétisme indoor norme internationale, unique en Suisse (1000 places)
- Synergies renforcées cyclisme, athlétisme
- BMX normes internationales
- Salles d'entraînements de grandes dimensions, polyvalentes
- Lancer du marteau déplacé
- Salle 40 x 20 x 9 de 1200 places
- Adaptation du bâtiment de Vessy (vestibulaires)



### Espaces extérieurs:

- Espace de sport urbain (basket, beach-volley, skate, BMX tous âges...)
- Nombre de terrains de football maintenus, transfert de 2 terrains du BdM à Vessy et offre renforcée (transformation des terrains en revêtement synthétique)
- Suppression cricket et base-ball
- Réaménagement des espaces des rives de l'Arve



**Proposition d'image directrice:  
Bout-du-monde / (Vessy)**





## Proposition d'image directrice: QAV - Vernets



### Programme bâti :

- Salle de 4000 places dédiée aux manifestations
- Reconstruction de la patinoire extérieure
- Déplacement du vélodrome au BDM
- Création d'un bassin intérieur (50m). Suppression de la fosse de plongeon et de la pataugeoire
- mais préservation d'un espace extérieur "solarium"
- Densification sur l'emprise actuelle du bâtiment du service des sports

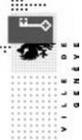
### Espace public:

- Création d'un parc public ouvert sur l'Arve avec jeux d'eaux
- Aménagement des berges de l'Arve
- Aménagement d'une place publique devant la patinoire avec sports urbains / structure légère.
- Mise en valeur du patrimoine existant



**Proposition d'image directrice:  
QAV - Vernets**

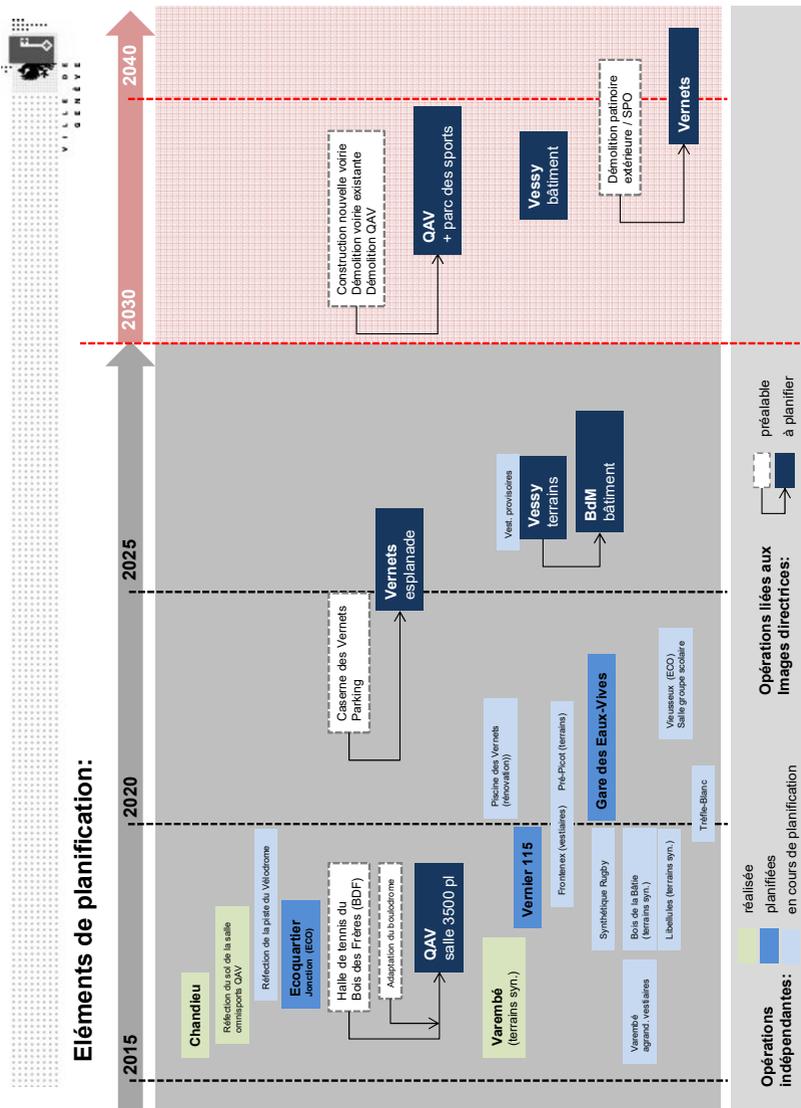




## Éléments de planification:

### Horizon

- 2015 / 2030
- 2030 / 2045





## Principaux investissements à prévoir à l'horizon 2015-2030

Sites	Pertes	Gains
Chandieu	/	1 salle (simple) 1 piscine(25m)
GAV transf. salle omnisport	1 salle triple	1 salle simple avec 3500 pl
Ecoquartier	/	1 salle (simple) ECO
BDF	3 terrains couverts BDM	3 terrains couverts BDF
Piscine des Vernets	Rénovation - entretien	Bassin (carrelage), ventilation, énergie
Vernier 115	/	Salles de tennis de table Coignements pour sportifs Squash
Frontenex / Pré-Picot	Agrandissement vestiaire et terrain synthétique	Football
Gare des Eaux-Vives	/	1 salle (double) 1 piscine (25m+) Mur d'escalade
Vieuxvieux Vernets	/	1 salle (simple) ECO Sports urbains Parking compensé caserne
Bout-du-Monde	Salle A 1200 pl. Salle B triple 2 terrains de football	Salle 40*20 1200 pl. Salle 40*20 (triple) Vélodrome normes int. Anneau athlétisme indoor Salle d'Armes agrandie Accueil du public Terrains extérieurs (normes) Sport urbain Parking 200 pl.

## Les besoins sont-ils satisfaits en 2030

- 5 salles multisports 😊
- Patinoires (sous réserve de la réalisation du Trèfle Blanc) 😊
- Terrains extérieurs 😊
- 2 piscines 😊  
Une collaboration intercommunale avec Carouge et Lancy permettrait d'augmenter l'offre pour la population.

## Planification 2030-2045

Sites	Pertes	Gains
Queue d'Arve	Salle simple 3500 pl. Boulodrome Escalade Rink-hockey Badminton 5 terrains Vélodrome/salle basketball	Salle simple 4000 pl. 2 salles 40*20 avec 400 pl. chacune Patinoire « extérieure » 24 terrains badminton 4 dojos 2 salles simples Service des sports Parking 200 pl. Parc des sports
Vessy	/	vestiaires
Vernets	Patinoire « extérieure » Service des sports	Piscine 50m avec 1200 pl. Piscine 25m Potentiel (m2 ?)



## Suite

Finalisation des études à travers l'élaboration de :

- PDQ Bout du Monde
- Image directrice QAV / Vernetis
- Plan directeur des équipements sportifs



M-1159  
«Pour un nouveau bassin olympique à  
Genève»

– 60 –

**Commission des sports  
Conseil municipal  
20 octobre 2016**



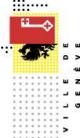
## Bassins de 50m en Suisse

- 11 Bassins de 50m en Suisse, dont 7 couverts.
- La Ville de Zurich est la seule à posséder 2 bassins (sur 4 dans le Canton de Zurich) de 50 m couverts.
  - **Canton de Genève:** Piscine des Vernets - piscine couverte avec bassin de nage olympique, 50x22 mètres, 8 lignes d'eau.
  - **Canton des Grisons:** Piscine Obere Au Chur - le bassin extérieur de 50m est couvert en hiver avec une bulle.
  - **Canton de Schaffhouse:** Piscine KSS Schaffhouse - le bassin extérieur de 50m est couvert en hiver avec une bulle.
  - **Canton du Tessin:** Piscina Comunale Chiasso - en hiver le bassin olympique de 50 mètres de la piscine extérieure est couvert et peut être utilisé comme une piscine intérieure; Lido Lugano - le grand bassin de nageurs olympique est couvert en hiver avec une bulle.
  - **Canton de Vaud:** Piscine Maladaire Clarens-Montreux - bassin de nage de 50m dans la piscine couverte.
  - **Canton du Valais:** Piscine de l'Ancien Stand St-Guérin Sion - Le bassin olympique est habituellement divisé en plusieurs bassins, et seulement temporairement ouvert au public.
  - **Canton de Zurich:** Hallenbad Uster - bassin olympique, divisible, max. 10 lignes d'eau; Water World Wallisellen - grand bassin de 50 mètres et 6 lignes d'eau dans la piscine intérieure; Hallenbad City Zürich - bassin de 50x15 mètres et 6 lignes d'eau; Hallenbad Oerlikon Zürich - bassin olympique dans la plus grande piscine intérieure en Suisse.



## Piscines et natation à Genève

- **36 piscines couvertes** à l'échelle de l'agglomération dont **6 en Ville de Genève** (soit 17%). Il s'agit des piscines des Vernets, de Varembe, des écoles Liotard, Pâquis-Centre, Contamines et Chandieu. A elles 5, ces piscines possèdent 8 bassins couverts. La Ville de Genève est une des sept villes suisses à offrir un bassin couvert aux dimensions olympiques (50 mètres). Au niveau de l'agglomération, Château Bleu à Annemasse offre également un bassin olympique.
- Natation: sport no. 1 pratiqué de manière libre; 2ème sport le plus pratiqué à Genève. 32% de la population la pratique, et 5% aimerait la pratiquer.
- **616'000 entrées publiques** pour les piscines, **59'000 heures d'entraînement** club
- La demande actuelle est forte avec une marge de progression importante et plutôt tournée sur la pratique de la natation libre (hors clubs) et de loisirs (ludique, bien-être).
- La piscine scolaire de Chandieu (25 mètres) est mise en service depuis la rentrée 2016. Elle permet de « soulager » Varembe d'une partie de la demande clubs et écoles pour ainsi libérer plus d'espaces pour la pratique libre.



# Piscines: situation actuelle

## Comment se compose l'offre ?



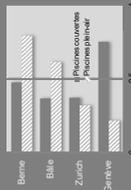
Rapporté uniquement au nombre de ses habitant-e-s, la Ville de Genève dispose de beaucoup de bassins de natation couverts.

Mais les habitant-e-s ne sont pas tous satisfaits. Les effets de débordement sont très importants.

A l'échelle de l'agglomération elle est concentrée sur les communes urbaines genevoises, diversifiée dans ses dimensions.

A Genève elle se constitue de:
 

- 9 piscines intérieures
- 1 piscine extérieure
- 1 fosse de plongeon extérieure.



## Les besoins sont-ils satisfaits en 2015 ?

Les 5 espaces d'enseignement permettent d'offrir plus de leçons (5'608 leçons) que les 1'388 leçons obligatoires en 7P.

Les besoins des clubs sont couverts mais pas ceux des nageurs libres.

0,010 m2 de surface couverte/usager (OFSP0 0,015). Considérant les 2'95'628 usagers (habitants VGE + 32% des employés non résidents, 32% étant la part de genevois qui pratique la natation), il manque aujourd'hui 500 m2 soit: 1 X 50m ou 3 X 25m.

Par rapport à la norme OFSP0 et aux autres cantons suisses, on compte peu de surface de natation extérieure par usager. Résultat à pondérer (installations industrielles et de loisirs, coût rapport/utilisation).

## Quelle est la demande natation en 2015 ?

+ Population sportive  
+ Population LINA  
2 clubs LINA  
32% de la population pratique (+4% 2008-2014)  
5% aimerait pratiquer plus

## Objectifs 2030

+20'000 habitant-e-s

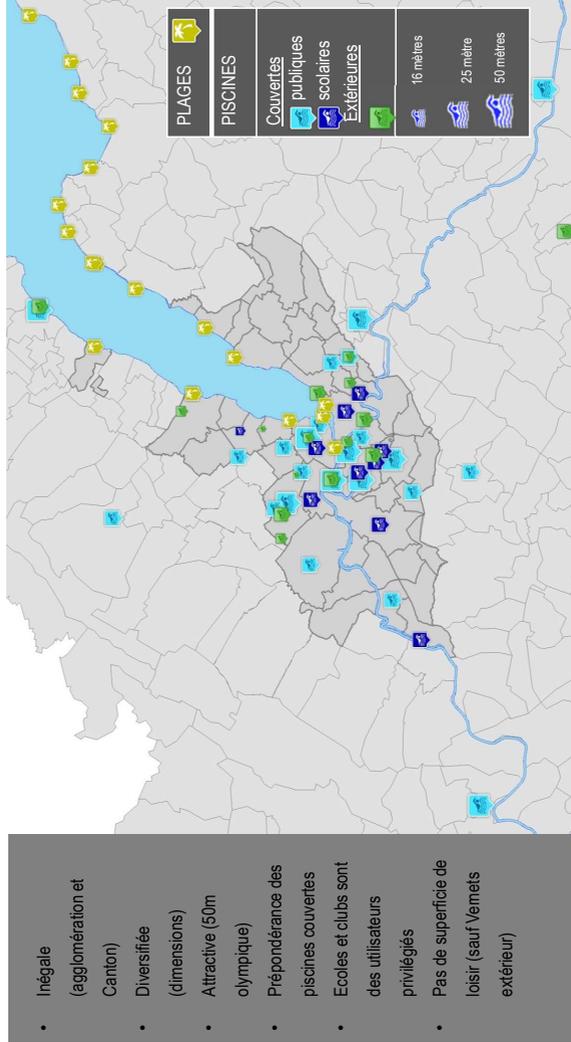
Augmenter l'offre pour la population (et atteindre la norme OFSP0 0.015) sachant que :

• les deux bassins, celui de Chandieu qui est construit et celui de la Gare des Eaux-Vives qui est planifié représentent 700 m2. Ils permettent uniquement de maintenir l'offre actuelle (0.010 m2/usager) déjà jugée insuffisante.

• la mise à niveau de l'offre pour mieux satisfaire les besoins nécessitera 2'600 m2 supplémentaire en 2030 soit: 2 X 50 m et 1 X 33 m



## L'offre actuelle de piscines (localisation, typologie, dimensions)

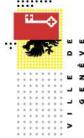


Concept directeur des équipements sportifs  
Service d'urbanisme  
Décembre 2015



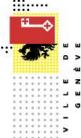
## L'offre actuelle et besoins de piscines (mesures)

	NORMES OFSPO	INDICATEURS 2015	SATISFACTION DES BESOINS DE BASE	SATISFACTION DES BESOINS DE LOISIR
<b>BASSINS SCOLAIRES</b> écoliers	7P : 2 heures/semaine, 7 semaines 1 espace d'enseignement = 1,25 m <sup>2</sup>	72 classes de 7P = 1'368 leçons 5 espaces d'enseignement = 5'608 leçons		
<b>HABITANTS VGE</b> <b>PISCINES COUVERTES :</b> <b>PUBLIQUES</b> <b>SCOLAIRES</b>	0.014 m <sup>2</sup> superficie de base / habitant Superficie de loisir = 20 à 40% de la superficie de base	(Piscines publiques + scolaires) / habitants VGE = 0.016 m <sup>2</sup> /hbt		Manque 620 m <sup>2</sup> = 2X25m
<b>HABITANTS VGE</b> <b>PISCINES COUVERTES :</b> <b>PUBLIQUES</b>	Ne considérer que les superficies publiques	Piscines publiques / habitants VGE = 0.012 m <sup>2</sup> /hbt	Manque 346 m <sup>2</sup> superficie de base = 1X25m	Manque 550 m <sup>2</sup> de superficie de loisir = 2X25m
<b>PISCINES COUVERTES</b> <b>PUBLIQUES</b> usagers	Considérer les habitants élargis en incluant les touristes, les employés et les habitants des autres communes. Effets de débordement	Piscines publiques / usagers = 0.010 m <sup>2</sup> /hbt 239'628 = habitants VGE+ 32% employés non résidents (32% = part des genevois qui pratiquent la natation)	Manque 900 m <sup>2</sup> superficie de base = 1X50m ou 3X25m	Manque 660 m <sup>2</sup> superficie de loisir = 2X25m
<b>PISCINES</b> <b>EXTERIEURES</b> Habitants VGE	0.05 m <sup>2</sup> /hbt	Piscine extérieure / habitants VGE = 0.001 m <sup>2</sup> /hbt	Manque 9'507 m <sup>2</sup> = 9X50m	Manque 11'620 m <sup>2</sup> = 11X50m



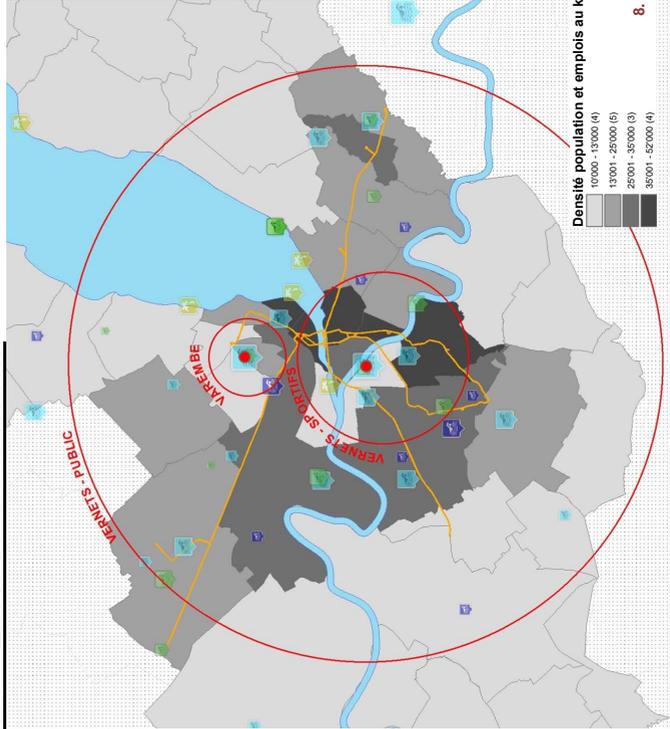
## Effets de débordement

- La Ville de Genève prend en charge un important effet de débordement.
- En 2015: 36% d'usagères et d'usagers de la piscine des Vernets proviennent des 44 autres communes genevoises et 17% de France et Suisse romande. A Varembe, 24% habitent les 44 autres communes genevoises et 8% en France et Suisse romande.

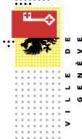


## L'offre actuelle de piscines – Effets de débordement

- **Varembé :**  
piscine de quartier
- **Vernets :**  
piscine d'intérêt cantonal voire régional.  
Situé au cœur d'une zone très dense  
de population et d'emplois.



Concept directeur des équipements sportifs  
Service d'urbanisme  
Décembre 2015



## Piscines de Vernets/ Varembeé

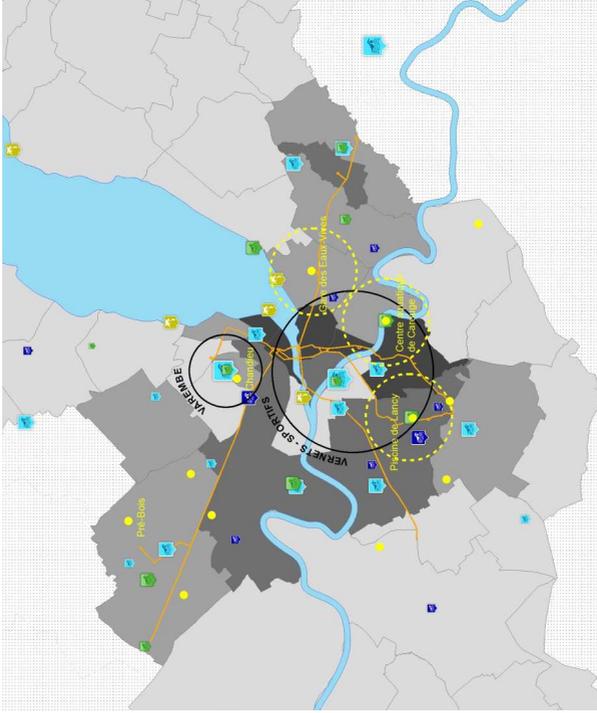
- 370'000 entrées annuelles dans chacune des deux piscines
- Usager-e-s: Clubs ( water polo, natation synco, natation, plongeon ) + public
- Saturation - pas d'ouverture au public en soirée
- Si l'on considère la directive de l'OFSPD sur les piscines couvertes, il faut une piscine couverte publique (un bassin de 25/33 ou 50 mètres) pour 50'000 habitant-e-s.
- Avec ses 4 bassins couverts (2 aux Vernets et 2 à Varembeé), la Ville de Genève avec 196'000 habitant-e-s répond à leurs besoins.
- En revanche, au niveau du Canton qui compte 8 piscines publiques pour 474'000 habitant-e-s, il en manque une.



Projets les plus susceptibles de diminuer l'effet de débordement

- *Chandieu (25 mètres) écoles/clubs (réalisé)*
- Rénovation de la Piscine des Pâquis
- Gare des Eaux-Vives (25 mètres) publique
- Centre aquatique de Carouge (construction d'un bassin de 33 mètres) et couverture du bassin extérieur
- Couverture de la piscine de 50 mètres de Lancy
- Piscine couverte à Pré-Bois Meyrin

Concept directeur des équipements sportifs  
Service d'urbanisme  
Décembre 2015





## Piscine de Chandieu

- Piscine scolaire de 25m inaugurée en septembre 2016
- Usager-e-s: en dehors des heures écoles : exclusivement des clubs et des associations, y compris le week-end.
- Impossibilité d'ouvrir cette piscine au public car:
  - il manque des vestiaires individuels, des douches individuelles et des sanitaires
  - il manque des casiers
- Mais impact sur Varembé, car la piscine accueille des clubs en libérant des lignes d'eau pour le public.



## Piscine des Pâquis

- Piscine des Pâquis de 25 m en rénovation
- Réouverture à l'automne 2017
- Usager-e-s: en dehors des heures écoles : exclusivement des clubs et des associations, y compris le week-end, avec une exception pour une ouverture au public quelques fois par semaine)
- Potentiel d'élargissement des horaires: soit ouverture au public à midi, le soir et le week-end. 1,5 ETP de gardien de bain – distributeur de tickets – diminution ou suppression des heures de pratique de clubs dans ce bassin.



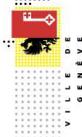
## Projet de la Gare des Eaux-Vives

- Piscine de 25 mètres ouverte au public
- Usager-e-s: écoles et public (objectif: piscine ouverte au public hors temps scolaire et soirée)
- Ouverture du chantier projetée à l'horizon 2020 – mise en service au mieux à partir de 2023



## Rénovation de la piscine des Vernets

- En raison de l'état de vétusté du bassin de 50 mètres et des installations de ventilation, des fermetures techniques annuelles plus longues (4 semaines au lieu de 2 actuellement) sont nécessaires.
- La rénovation de la piscine est planifiée à l'horizon 2020 et intégrée dans la planification des investissements sportifs.
- Dans cette perspective, la collaboration avec Lancy, voire Carouge, dans le cadre de leurs projets respectifs est indispensable et par ailleurs également dans l'objectif d'augmenter l'offre d'ici à la construction d'une nouvelle piscine couverte de 50 mètres en Ville de Genève.



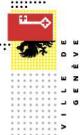
## Collaborations avec les villes de Lancy et de Carouge

- **Lancy** : projet de chauffer à l'année la piscine extérieure de 50 mètres
  - ❖ Collaboration: transfert d'une partie des clubs des Vernets et de Varembe à Lancy via une subvention de fonctionnement.
  - ❖ Objectif: libérer des lignes d'eau le soir aux Vernets et à Varembe pour les mettre à disposition du public
  - ❖ Echéance: courant 2018
  
- **Carouge**: projet de construire à la Fontenette un bassin couvert de 33 mètres
  - ❖ Collaboration: transfert du club LNA de waterpolo pour regrouper les deux clubs LNA genevois de waterpolo à Carouge
  - ❖ Objectif: libérer les Vernets pour mettre le bassin de 50 mètres à disposition du public le soir
  - ❖ Echéance: dès que Carouge aura consolidé le financement de son bassin



## Projet de piscine couverte de 50 mètres à Pré-Bois Meyrin - rive droite

- Construction: 30 millions de francs
- Projet soutenu par les 12 communes de la rive droite depuis mai 2015, mais récemment la Ville de Vernier vient de se retirer du projet. Or selon la clé de répartition ci-dessous, Vernier était le 2<sup>ème</sup> plus gros contributeur.
- Clé de répartition fixée à partir du nombre d'habitant-e-s/ de la capacité financière/ du temps de parcours en TPG et en transport privé. Les trois principaux contributeurs sont Meyrin pour 28,2 %, Vernier pour 25,20 % et le Grand-Saconnex pour 13,35 %.
- Cette clé est appliquée à la fois pour les charges d'investissement et pour les charges d'exploitation (déficit estimé à 3'450'000 francs).



# A long terme: construction d'une 2ème piscine couverte de 50 mètres aux Vernets

Proposition d'image directrice: QAV - Vernets

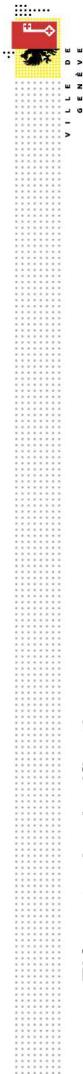


## Programme bâti :

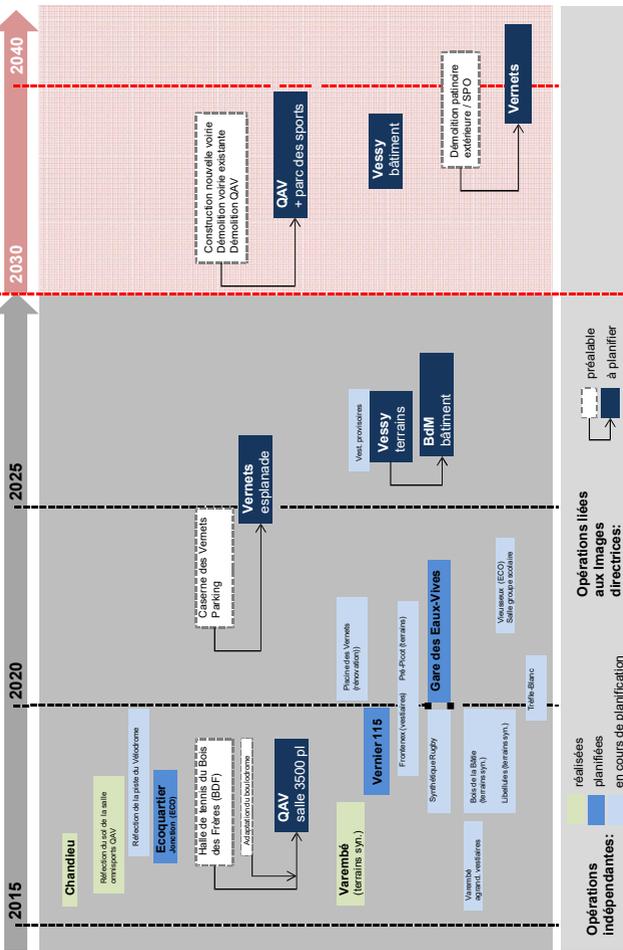
- Salle de 4000 places dédiée aux manifestations
- Reconstruction de la patinoire extérieure
- Déplacement du vélodrome au BDM
- Création d'un bassin intérieur (50m). Suppression de la fosse de plongeon et de la pataugeoire
- Mais préservation d'un espace extérieur "solarium"
- Densification sur l'emprise actuelle du bâtiment du service des sports

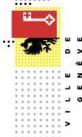
## Espace public:

- Création d'un parc public ouvert sur l'Arve avec jeux d'eau
- Aménagement des berges de l'Arve
- Aménagement d'une place publique devant la patinoire avec sports urbains / structure légère.
- Mise en valeur du patrimoine existant



## Éléments de planification:





## Conclusions

- Besoin majeurs de surface de bassins, qu'ils soient de 25/33m ou 50m. Les bassins de 50m sont plus chers à construire, mais beaucoup plus modulables, polyvalents, et surtout peuvent accueillir clubs et pratique libre en même temps.
- Plus généralement: maintenir le niveau de l'offre en tenant compte de l'évolution démographique et du développement de nouveaux quartiers sur le territoire de la Ville de Genève ou sur celui des autres communes.
- Nécessité de collaborer avec les villes-communes proches des Vernets.
- Effets de débordement et charges de Ville-Centre: nécessité de trouver une solution.
- Modèles de financement des infrastructures sportives et culturelles d'importance régionale.

DÉPARTEMENT  
DE LA CULTURE ET DU SPORT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



PAR COURRIEL

Monsieur Morten Gisselbaek  
Président de la Commission des sports  
du Conseil municipal

Genève, le 18 novembre 2015

Objet

M-1159 "Pour un nouveau bassin olympique à Genève"

Monsieur le Président,

Par la présente et suite à la demande de la commission que vous m'avez transmise le 10 novembre dernier, j'ai le plaisir de vous transmettre les réponses suivantes concernant l'objet mentionné en titre, que je vous remercie de faire suivre aux membres de la Commission des sports.

#### 1. Situation actuelle, perspectives et projets dans les autres communes dont la Ville de Genève a connaissance

On dénombre 35 piscines couvertes à l'échelle de l'agglomération dont 5 en Ville de Genève (soit 13.5%). Il s'agit des piscines des Vernets, de Varembe, de l'école Liotard, de l'école Pâquis-Centre et de l'école des Contamines. A elles 5, ces piscines possèdent 7 bassins couverts.

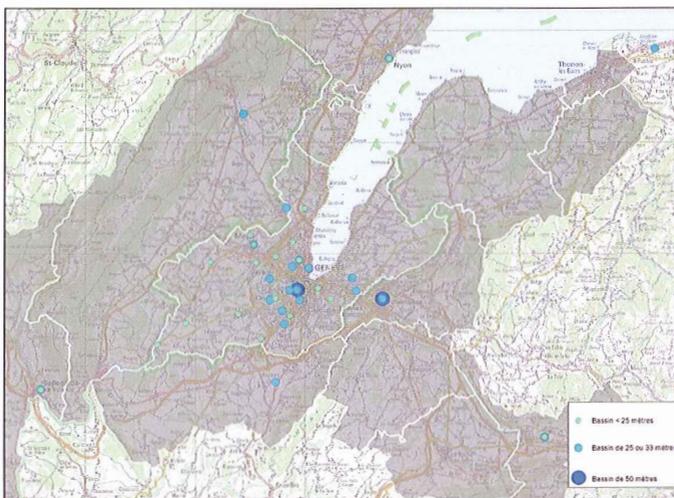
L'agglomération genevoise possède deux bassins de 50 mètres dans les deux centres urbains principaux (villes de Genève et d'Annemasse). Genève fait partie des 7 villes de Suisse qui possèdent un bassin aux dimensions olympiques. L'agglomération comprend également 21 bassins (soit 25 mètres, soit 33 mètres) adaptés à la compétition en petit bassin et à la pratique du water-polo. Enfin, elle dispose sur son territoire, quasi exclusivement dans la partie suisse, de 19 bassins inférieurs à 25 mètres et plutôt propices à l'enseignement de la natation. Ces bassins, sont en général, situés dans l'enceinte des écoles.

Sur l'agglomération de Genève, il existe trois types de bassins : les *bassins scolaires* (en Suisse uniquement), les *bassins sportifs* et les *bassins de loisirs*.

Les *bassins scolaires* sont construits dans l'enceinte de l'école. Ce sont en général des petits bassins répondant aux besoins d'apprentissage (16m) ou encore à la compétition en petit bassin (25 mètres). La plupart des bassins scolaires ne sont pas ouverts au grand public mais réservés aux scolaires et aux clubs. Pour la Ville de Genève, seule la piscine des Pâquis est ouverte quelques heures par semaine au grand public.

Les *bassins sportifs* sont ouverts au grand public. Ils sont centrés sur l'apprentissage et l'entraînement sportif. Ils accueillent également les clubs et parfois les écoles qui ne peuvent bénéficier de bassins scolaires (ex. communes de campagne rive gauche qui vont à Varembe).

Enfin, les bassins de loisirs sont avant tout conçu pour la natation plaisir et ludique (ex. Vitam'parc). Ces bassins sont construits actuellement sur France.



Typologie des bassins couverts en fonction des dimensions

### Perspectives et projets

En matière de planification en Ville de Genève, des projets inscrits dans le 11<sup>ème</sup> Plan financier d'investissement et dans le PDcom « Genève 2020 » sont déjà en cours :

- La piscine scolaire de Chandieu (25 mètres) sera mise en service à la rentrée 2016. Elle permettra de « soulager » Varembe d'une partie de la demande clubs et écoles pour ainsi libérer plus d'espaces pour la pratique libre ;
- Concernant l'entretien du patrimoine, les travaux de remplacement du fond mobile et de rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre sont actuellement à l'étude (PR-1148 - Commission des travaux et des constructions) ;
- La piscine publique de la Gare des Eaux-Vives (25 mètres) prévue pour 2025 permettra de répondre à une partie de la demande de la Rive gauche et de soulager les piscines de Varembe, des Vernets et de Thônex.

D'autres projets sont prévus à l'échelle de l'agglomération et du Canton. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques exemples : la planification cantonale prévoit notamment la création d'une piscine intercommunale olympique sur la Rive droite, projet porté notamment par la Ville de Meyrin. A plus court terme, la Ville de Carouge étudie la possibilité de couvrir sa piscine de 50 mètres et la Ville de Lancy étudie la possibilité d'exploiter son bassin ouvert de 50 mètres toute l'année en chauffant l'eau. De nouveaux bassins scolaires sont prévus dans les communes de Veyrier, Meyrin, Plan-les-Ouates et Lancy. En France : une piscine est en cours de réalisation à Saint-Genis-Pouilly et une autre piscine est envisagée à l'horizon 2030 à Douvaine.

## **2. Demande de la population de la Ville de Genève**

La Ville de Genève a aujourd'hui suffisamment de superficies piscines pour répondre aux besoins de base de sa population.

Néanmoins, les bassins de la Ville de Genève sont aussi utilisés par les habitant-e-s de toute l'agglomération, par toutes les catégories d'usager-e-s (clubs, scolaires, particuliers).

### **Le rayon d'attraction réelle des piscines de la Ville de Genève**

L'offre de la Ville de Genève n'est pas utilisée seulement par ses habitant-e-s et ses touristes. La piscine des Vernets, par exemple, est fréquentée à 50% par des usager-e-s habitant hors de la Ville de Genève (40% reste du Canton et 10% France). La piscine de Varambè est fréquentée à 34% par des usager-e-s résidant dans d'autres communes.

### **Les piscines de la Ville sont aussi fréquentées par les personnes qui travaillent à Genève (60% des usager-e-s des Vernets).**

Les personnes actives en Ville de Genève utilisent souvent la plage horaire de la pause déjeuner pour aller nager mais ils se rendent également dans les bassins tôt le matin ou encore après leur journée de travail. Sachant que la Ville de Genève est le pôle d'emplois le plus important du Canton, la demande d'utilisation des bassins est donc bien plus large que sa seule population résidente.

### **Cette attractivité des bassins de la Ville s'explique aussi par le manque d'offre en piscines à l'échelle cantonale.**

Les habitant-e-s du Canton de Genève n'ont pas accès à l'ensemble des bassins du Canton. 20% de la superficie de base cantonale est réservée aux écoles et aux clubs et ces derniers ont, en plus, accès à tous les bassins grands publics. Si on prend en compte ce paramètre, la superficie de base des plans d'eau du Canton n'est pas suffisante. Si bien qu'une partie de la demande non satisfaite se reporte sur la Ville de Genève.

Le manque de bassins à l'échelle de l'agglomération, le positionnement de ville-centre (centre-ville, bassin d'emplois) et les dimensions de certains bassins (50m et 33m) expliquent l'attractivité des bassins de la Ville de Genève et en partie leur très forte occupation, en soirée notamment.

La demande actuelle est forte (la natation est le 1er sport des genevois-es), avec une marge de progression importante et plutôt tournée sur la pratique de la natation libre (hors clubs) et de loisirs (ludique, bien-être).

L'offre actuelle de la Ville de Genève ne satisfait pas la demande dans la mesure où :

- elle n'est pas dimensionnée pour le bassin de population de l'agglomération mais pour celui de ses habitant-e-s;
- elle privilégie les usager-e-s "club" et "scolaire" puisqu'ils ont accès à tous les bassins, alors que l'usager-e "public" n'a accès qu'à 5 bassins (3 piscines scolaires dédiées);
- elle ne propose pas de superficie de loisirs. Aujourd'hui, c'est la partie française de l'agglomération qui répond en partie à cette demande.

En outre, il faut ajouter à ces constats l'accroissement de la population de l'agglomération, confirmant que la superficie de base sera insuffisante à l'horizon 2030, même si l'ensemble des projets énoncés plus haut se concrétise.

En ce qui concerne la Ville de Genève, les deux nouveaux projets de piscines à court terme (Chandieu et Gare des Eaux-Vives) permettent de répondre à la demande des habitant-e-s de la Ville (compte tenu de sa croissance à l'horizon 2030) mais pas d'absorber l'augmentation des autres usager-e-s potentiels (touristes, employé-e-s, autres habitant-e-s de l'agglomération).

### 3. Demande de la population de la Ville de Genève en fonction des types de bassin

Concernant plus spécifiquement la demande de la population par type de bassin, l'étude des besoins et des pratiques sportives présentée fin 2013, issue de la PR-971, votée le 16 janvier 2013 par le Conseil municipal, conclut à 4 profils-type d'utilisateur-s aux pratiques et habitudes différentes :

#### 1. *Nageurs et nageuses sportifs amateurs*

Ils utilisent surtout le bassin nageur intérieur.

Ils viennent seuls, pour nager 1 h, souvent dans leur temps libre, c'est-à-dire soit très tôt le matin, entre 12h et 14h ou en fin d'après-midi/début de soirée.

Ce public est composé de personnes travaillant aux alentours. Ils ont généralement peu de temps à disposition.

Ils disent généralement faire du sport pour le « plaisir », la « santé physique » et la « santé mentale », comme moyen de déstresser.

#### 2. *Baigneurs et baigneuses*

Public généralement plus âgé, souvent à la retraite qui utilise les bassins nageurs intérieurs et extérieurs.

Ils viennent plutôt le matin « avant que la piscine ne soit bondée ». Habités des lieux, ils fréquentent la piscine depuis longtemps et se connaissent davantage. Ils soulignent le caractère social de cette activité et sont d'ailleurs plus enclins que les *nageurs et nageuses sportifs* à utiliser la buvette.

#### 3. *Public de loisir/d'été*

Public plus hétéroclite (vacanciers de tous les âges, écoliers, temps libre). Ils viennent, à plusieurs, surtout pour le loisir. Davantage présents l'après-midi, notamment les mercredis et les samedis. Ils utilisent surtout le « bassin plongeon » ou la piscine extérieure.

4. *Familles ou parents seuls avec jeunes enfants*, qui fréquentent principalement le bassin non-nageur avec fond mobile ou la patageoire. Ils viennent dans la matinée et dans l'après-midi, notamment le mercredi ou le samedi. Ils ne considèrent pas leur activité comme du « sport » mais plutôt comme du « loisir ».

Nous ne disposons pas de données chiffrées sur la popularité des bassins de moins de 50m. Néanmoins nous pouvons mentionner que les 2 premiers profils-type, ainsi que les clubs préfèrent les bassins de grandes dimensions et fréquentent le plus assidument les piscines. Les 2 profils-type loisirs préfèrent des bassins ludiques et aménagés, sans référence aux dimensions.

Bien entendu, ces éléments pourront être développés en commission, si elle le souhaite, à votre meilleure convenance.

Espérant que ces informations seront utiles à vos travaux, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Samî Kanaan